

LA FIN DU SYSTÈME JUIF

SPÉCULATION, AGIOTAGE,
SURPRODUCTION, CONCURRENCE DÉLOYALE, GRÈVES
SALAIRE DE FAMINE, ETC., ETC.

PAR LA SUPPRESSION

DE L'OR, DE L'ARGENT

ET DU BILLET DE BANQUE
COMME MONNAIE D'ÉCHANGE

Mémoire présenté au Concours du Journal
La Libre Parole.

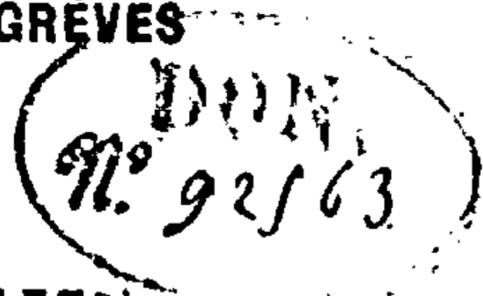
L'esprit peut à peine concevoir le souffle puissant qui saisirait soudain toutes les Nations, et les emporterait vers les sommets de toute grandeur et de toute prospérité... si parmi les *Agriculteurs*, les *Ouvriers*, les *Industriels*, il se fondait sur les bases chrétiennes que nous avons indiquées, de nouvelles Sociétés capables de réprimer l'USURE et d'élargir le champ des Travaux utiles.

(*Encycl. Præclara*). LÉON XIII.

En vérité, je vous le dis! les vieux systèmes sont usés; si l'on essayait d'autre chose, d'un état social, plus humain, plus juste; de concessions à la faim des pauvres, d'une répartition moins arbitraire des biens de ce monde, de ce que JÉSUS le subversif, JÉSUS le supplicié appelait simplement *l'amour du prochain!*

SÉVERINE.

8R
1021



3163

A QUELQUES-UNS !

Il est bien banal, je n'en puis disconvenir, d'évoquer le souvenir des Thèbes, des Ninive, des Babylone englouties dans la nuit du passé, entraînant avec elles les peuples dont elles étaient les capitales ; cependant, on ne peut le nier, cette comparaison s'impose à l'esprit lorsque l'on voit la vie entière d'une Nation se concentrer, comme aujourd'hui, dans une ville monstre que l'on ne peut guère mieux représenter sur une carte que sous la forme d'une pieuvre colossale dont les voies ferrées sillonnant le territoire semblent les gigantesques tentacules, et dont les immondes suçoirs absorbent jusque dans les dernières bourgades les forces vives du Pays.

En vain du sol sacré de la Patrie surgissent les intelligences d'élite, les esprits admirablement doués, les caractères les plus énergiques, tous, fascinés par je ne sais quelle influence maudite, attirés par cette vague phosphorescence qui se dégage de tout amas de matières en putréfaction, se laissent prendre au mirage de la grande ville, de la *Ville Lumière* !

Elle les appelle et les prend, l'infâme entremetteuse, en leur promettant la gloire et la fortune, et de ces êtres intelligents et forts, qui chez eux, dans les replis des montagnes, dans les étendues des plaines, sur les pentes des vallées, avaient au grand

soleil de l'indépendance un champ, une maison, un foyer, une famille, elle fait une foule inconsciente, épeurée, avachie, ayant par le jeu, la débauche et l'alcool, perdu le sentiment de sa dignité native, le respect d'elle-même et des autres.

Et la voilà aujourd'hui, cette noble France, cette conductrice des Nations, cette reine née des peuples de la terre, la voilà sans attaches avec son sol, n'ayant plus d'autre dieu que l'or, d'autre culte que celui de la *matière*, d'autre espoir que la jouissance immédiate, d'autre crainte que la mort qui la fera rentrer dans le néant.

Demander à la masse de nos amis, même des mieux intentionnés, de lire à ce sujet une brochure de 150 pages est une chose inutile actuellement, car s'ils étaient capables de cet effort, ils le seraient également d'un plus considérable, et nous ne serions pas tous les victimes de cette veulerie des consciences, de cette dégénérescence des caractères qui, dans cette France aimée du *Christ*, est pour ainsi dire aujourd'hui l'apanage exclusif de ceux qui, par leur baptême, sont rachetés du sang de *Jésus*.

Mais de l'excès même du mal peut naître la délivrance, et il doit suffire de *quelques-uns* parmi ceux qui se sentent encore au cœur la fierté des aïeux, pour arrêter s'ils se lèvent et s'entendent dans une commune bonne volonté, la presque irrémédiable décadence.

Certes, ce n'est pas autour des autels du **CHRIST MYSTIQUE** dont nous, *Démocrates chrétiens*, sommes cependant et avant tout

les humbles adorateurs, que nous prétendons ramener les foules qui s'en sont écartées.

Dans le domaine de la conscience, moins encore que partout ailleurs, nul ne peut ni ne pourra jamais avoir qualité pour imposer à autrui une croyance autre que celle qu'il a lui-même librement acceptée ou consentie.

Nous n'imposons donc à personne la foi au surnaturel, qui reste néanmoins, pour nous, la seule raison d'être de l'organisation sociale de l'avenir, nous nous contentons d'espérer que, guidées par la raison et le bon sens, ces foules y reviendront d'elles-mêmes; mais d'ici là, nous voulons, et c'est d'ailleurs notre droit absolu, proclamer assez haut, pour que la Terre entière l'entende, pour que l'âme de toutes les nations en tressaille :

L'avènement définitif du CHRISTIANISME SOCIAL, c'est-à-dire et en dehors de toute forme rituelle particulière,

Le règne du seul travail gouvernant le monde et donnant, par la juste et équitable répartition de ses produits,

Jolie, paix et bonheur pour tous.

Ce sera, alors, la fin de cet individualisme qui nous tue, et chacun ne sentira sa satisfaction complète que si tous, dans la limite du juste et du possible, sont satisfaits, et aucun ne le sera vraiment, tant que du fait humain et en dehors des misères physiques inhérentes à l'espèce, une autre misère, un deuil, une souffrance pourront se produire.

Pour réaliser ce programme, nous ne devons pas nous attarder aux entreprises

vaines, aux espoirs puérils qui consistent à croire qu'il est possible, en s'emparant du pouvoir politique, de faire servir l'organisation actuelle au triomphe de la cause sociale.

A quoi cela servirait-il que tous nos amis soient à la tête des Ministères, et que nous ayons Chambre et Sénat à notre dévotion, si le principe de l'État, maître omnipotent et absolu des biens et des personnes, continue à servir de base à nos lois et à nos institutions ?

Et que pourrait bien changer à la force des choses qui nous mène à l'abîme un Président directement élu par le peuple, fût-il investi des pouvoirs les plus dictatoriaux ?

A moins qu'il eût le don des miracles, est-ce que cela empêcherait la ruine de l'agriculture qui vend à perte le blé qu'elle récolte ?

Est-ce que cela remédierait à la détresse des ouvriers, dont presque la moitié sont en chômage ?

Est-ce que cela réglerait les 37 milliards de dettes dont la France doit, dit-on, éternellement porter le fardeau ?

Est-ce que vous pensez qu'il vous serait loisible de diminuer d'un seul centime l'écrasant fardeau des quatre milliards d'impôts que le budget arrache à la misère publique, en frappant et exploitant aussi bien le vice que la vertu, la communauté religieuse comme les établissements de plaisir ou de débauche ?

Est-ce vous qui restitueriez les milliards disparus des Caisses d'épargne et tombés dans le gouffre de la Dette ?

Trancheriez-vous la redoutable question de l'or, qui demain mettra aux prises et ensevelira peut-être sous des ruines les États-Unis d'Amérique et les Royaumes unis de la Grande-Bretagne?

Empêcherez-vous cet inévitable déplacement de l'industrie qui, se développant dans les pays neufs, ferme peu à peu aux Nations des vieux continents les débouchés jadis acquis au prix des plus grands sacrifices de sang et d'argent?

Non, n'est-ce pas? et il vous faut bien reconnaître que n'ayant ni principes arrêtés d'avance, ni personnel déjà choisi, vous seriez impuissants devant toutes ces éventualités redoutables.

Laissons donc ceux, qui par leurs fautes, ont accumulé sur la Patrie tous ces périls, recevoir par la destruction de tout ce en quoi ils avaient mis leur espoir, le juste châtement qui leur est dû.

Nous, organisons-nous, tenons-nous prêts pour l'avenir, soyons des *Socialistes* et non des *Politiciens*, des *Démocrates* et non des flatteurs de la *Démagogie*.

La principale difficulté de la réforme sociale que je propose, comme se rapprochant le plus de l'organisation fraternelle que nous rêvons tous, est précisément son élémentaire simplicité, c'est elle qui effraye le plus les esprits.

Que faire sans numéraire, se dit la foule, puisque c'est seulement par lui que l'on peut se procurer ce qui est nécessaire à la vie?

Cependant, Dieu n'a pas dit à l'homme : C'est seulement quand tu auras de l'argent

que tu mangeras à ton gré et à ta fantaisie, mais bien : *Travaille*, et le produit de ton travail servira à ta nourriture.

Elle ne réfléchit donc pas cette foule, oublieuse de la parole divine, que c'est son *seul travail* qui crée à la fois et ces choses nécessaires à sa subsistance qu'elle convoite, et ce numéraire inutile qui lui manque et dont elle peut se passer, puisqu'il n'est qu'un moyen d'échange pouvant toujours être remplacé par un autre moyen d'échange, si ce dernier est plus pratique.

Le travail seul crée la richesse et l'abondance pour les peuples comme pour les particuliers.

Aussi, devant cette affirmation qu'il est le vrai régulateur de la Vie et la base unique du classement social, chacun, en vue de l'avenir, se demande de quelle façon il s'y rattache, et l'épouvante le saisit lorsqu'il constate combien sont faibles et relâchés les liens qui subsistent de lui à eux en raison du grand nombre d'intermédiaires inutiles, de trafiquants malhonnêtes, de spéculateurs véreux qui se sont installés entre le producteur et le produit, et gaspillent à leur profit celui-ci au grand dommage de celui-là.

Beaucoup sentent alors que peu ou prou, ils font partie des exploiters du travail, et que la lumière qui va se faire ne peut que leur être préjudiciable ; aussi, leur ardeur de Réforme s'évanouit, et comme il est plus facile pour eux de se procurer de l'argent en le prenant à celui qui le possède et l'a déjà gagné, que de se mettre au travail pour obtenir un produit utilisable et

échangeable, ceux-là qui sont les dirigeants de l'opinion qualifieront bien vite d'utopie le système proposé, qu'ils déclareront irréalisable.

Mais que prouve l'opposition intéressée de ces gens qui exploitent et pressurent l'immense masse des travailleurs ? Ce n'est pas à eux que je m'adresse, mais à ce petit groupe d'hommes de bonne volonté qui ont compris que la solution tant cherchée de la question sociale devait être une formule nouvelle conciliable à la fois avec toutes les libertés aujourd'hui nécessaires et la discipline utile de l'ancienne forme corporative.

Que ceux-là entendent mon appel, qu'en dehors de toutes divisions politiques ou religieuses, réunis dans le seul sentiment de la solidarité humaine et la nécessité de nous défendre contre qui nous exploite et nous ruine, ils aident de leurs conseils, prennent sous leur protection ce système, qu'ils comprennent qu'il faut avant tout détruire la puissance de l'Or, qui, sous la forme *Monnaie*, permet à quelques-uns de s'abstraire de l'effort universel, et de créer ainsi l'inégalité, l'égoïsme et la misère.

Depuis que le monde a été renouvelé par la régénération du Christ, la marche est constante vers la solution de ce problème, et pour quiconque veut réfléchir, rien n'est plus facile que de suivre le chemin parcouru et de constater les progrès accomplis.

Mais aujourd'hui, il semble que nous arrivons à l'heure de *réaliser un progrès plus radical et plus décisif*, progrès qui renversera les idées courantes et donnera

une forme définitive à notre civilisation. Il ne s'agit pas de supprimer les pauvres, il y en aura toujours parmi nous ; il ne s'agit pas de supprimer toutes les autorités et toutes les hiérarchies sociales, ce qui serait une folie et une impossibilité ; mais *il s'agit de réaliser effectivement la liberté et l'égalité qui découlent de la fraternité chrétienne, telle qu'elle est inscrite dans le « Pater » et dans l'Évangile, et de faire passer dans la pratique les enseignements du Décalogue.*

Il s'agit de faire disparaître la disproportion monstrueuse qui existe entre une classe que l'on dit supérieure parce qu'elle est oisive et une classe que l'on dit inférieure parce qu'elle est laborieuse ; il s'agit de supprimer une organisation qui assure ou peut assurer à ceux qui ne font rien toutes les jouissances, tandis que la multitude souffre, souffre encore, souffre toujours, dans un travail incessant.

C'est pourquoi, au milieu du désordre universel, l'Église a fait entendre sa voix et a rappelé d'une manière admirable la loi de justice et la grande tradition du passé dans l'organisation sociale, organisation qui aidait l'homme à aimer Dieu de tout son cœur et le prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.

C'est pour répondre au désir exprimé par son Chef que nous avons essayé d'ébaucher dans ce travail hâtif, et dès lors incomplet, ce qui nous semble devoir être le programme de

La Démocratie chrétienne.

Quand ce programme aura été appliqué,

serons-nous dans un état de perfection?
Non, certes.

Mais si on trouve encore des injustices, des oppressions et des souffrances, du moins la société n'aura pas à porter comme aujourd'hui des responsabilités effroyables, et elle pourra continuer sa marche sans être, comme Caïn, maudite des hommes et de Dieu.

Alors seulement existera dans sa splendeur et dans sa vérité LA FRATERNITÉ, que Jésus proclama jadis, car elle ne peut naître que de la tâche également accomplie par tous et ne peut vivre que du consentement commun et de l'amour universel

Alors seulement le Christ aura vaincu et son règne social commencera sur le monde.

ALFRED CRETIN.

Membre du Conseil national du Parti démocratique
chrétien.

Cenon-La Bastide,
par
Bordeaux.

Ce Mémoire était écrit pour être présenté au Concours de la *Libre Parole*, lequel devait se clore le 1^{er} juin dernier.

Mais le 31 mai étant un dimanche, jour où la Poste n'accepte pas, dans la soirée, les objets recommandés, le manuscrit ne parvint aux bureaux du journal que le 2 juin, à 9 heures du matin, ainsi qu'en fait foi le reçu donné à la Poste.

Huit jours après, dans le numéro de la *Libre Parole* du 9 juin, paraissait la note suivante :

« Notre Concours est définitivement clos.....

» C'est *demain* mercredi que se réunira, pour la première fois, le Jury; il sera ainsi constitué :

MM. Maurice Barrès, ancien député.

Colonel comte Gaston de Brémond d'Ars.

Paul de Chamberet.

Théodore Denis, député.

Julien Dumas, député.

Docteur Dupouy.

Urbain Gohier, rédacteur au *Soleil*.

Vicomte d'Hugues, député.

Bernard Lazare, publiciste.

Millevoye, rédacteur en chef de la *Patrie*.

De Montfort, député.

Nemours Godré, rédacteur à la *Vérité*.

De Pontbriand, député.

Rouyer, ingénieur des Arts et Manufactures.

Edmond Turquet, ancien député.

Charles Vincent, rédacteur à la *Gazette de France*.

Colonel Wilbois.

» Ces messieurs auront à juger 150 manuscrits environ. »

Plus soucieux sans doute d'en terminer dans le plus bref délai que de rechercher l'exacte solution de la question posée, quelques-uns déclarèrent que ce Mémoire, bien que remis huit jours avant leur première réunion, n'en avait pas moins cette tare originelle d'être arrivé 9 heures après la date du 1^{er} juin!!!

Dès lors, impossible de l'examiner??

Bien qu'en l'espèce, cette interprétation du texte du règlement dût paraître un peu trop *judaique*, elle n'en reçut pas moins, m'a-t-on dit, la sanction de la Commission dont plus haut les noms et qualités. Et en effet, il fallait bien, n'est-ce pas? faire respecter la forme, cette vénérable forme si chère à Bridouison.

Sans doute, quelques cerveaux étroits prétendront que la Lettre tue et que l'esprit vivifie, et qu'en cette affaire d'où devait sortir une solution pratique de la question, il valait mieux examiner un Mémoire de plus qu'un de moins; mais pour moi, je n'ai qu'à m'incliner devant la décision prise et la respecter.

Seulement, privé par ce fait de tout espoir d'obtenir la publicité promise à l'œuvre couronnée, j'ai cru bien faire en soumettant moi-même mon travail au public.

POUR OU CONTRE ?

Lettre ouverte à M. Édouard Drumont.

Acceptant, au nom de la *Libre Parole*, et pour la vivifier, l'idée émise par un autre journal, vous avez mis au concours dans les termes mêmes où votre confrère la formulait, la question suivante :

Des moyens pratiques d'arriver à l'anéantissement de la puissance juive en France. (Le danger juif étant considéré au point de vue de la race et non au point de vue religieux).

Vous l'avouerais-je, il me sembla en première lecture que la formule était un peu trop vague pour pouvoir être utilement développée et recevoir une solution *pratique* ; j'aurais donc laissé à d'autres le soin de la traiter, si le lendemain je n'eusse trouvé dans le numéro suivant du journal une lettre de M. Bernard Lazare, qui, sans changer en rien la position la question, la présentait, néanmoins, sous une forme plus générale, et demandait :

Quelles mesures faut-il préconiser pour échapper à la domination juive, ou plutôt A LA TYRANNIE DU CAPITAL, lequel n'est pas spécialement juif, mais UNIVERSEL ?

Ainsi rédigée, elle prend, vous en conviendrez, plus d'ampleur, et le débat se précise. Il perd sur tout l'apparence étroite et sectaire que l'on voulait justement lui éviter.

Du reste, une question de cette importance ne doit pas être considérée dans un pays déterminé, sur une face particulière et sous un angle trop restreint, car on risque alors de prendre un effet pour une cause, et de n'arriver ainsi qu'à une solution banale ou faussée.

Tenez, procédons d'un exemple; nous voyons aujourd'hui nos vignes dépérir, et désireux d'y porter remède, nous cherchons par tous les moyens à détruire le phylloxera, auteur présumé du désastre.

Malheureusement, nous sommes trompés par les apparences, ce n'est pas l'insecte tant préjudiciable soit-il, qui est *la cause* de la maladie de la vigne, c'est la vigne elle-même, qui, anémiée, sans force et sans courage, lassée de vivre pour être exploitée, s'est laissée envahir peu à peu par le terrible parasite, et a livré sans résistance sa sève précieuse à ses milliers de suçoirs.

En bien! de même, la prépondérance actuelle du juif, ce phylloxera social n'est pas *la cause active* des maux dont nous nous plaignons justement, elle n'est *qu'un effet*, et la véritable solution du problème consiste à rechercher d'abord cette cause première et insoupçonnée de notre dégénérescence, et l'ayant trouvée, la supprimer si faire se peut. C'est là, croyez-le bien, le seul moyen de nous guérir. Alors

le juif disparaîtra comme s'évanouissent les fantômes lorsque le jour se lève

Ainsi comprise, cette étude ne peut rester, vous l'admettez bien, dans la terre à terre de la polémique.

Usant du reste de la liberté absolue que vous avez laissée à ceux qui la traiterait, elle doit, abandonnant les personnalités et les irritants débats du présent, s'élever surtout dans le passé ; dans les questions sociales, tout se tient, tout se lie, tout s'enchaîne, car aujourd'hui est fait d'hier et ne sera complet que demain.

Il devient donc absolument nécessaire pour bien juger les faits qui nous occupent, mieux comprendre leur succession, apprécier leurs conséquences, de se placer en dehors d'eux et surtout au-dessus d'eux sur un sommet moral.

Or il n'en existe pas d'autre que l'idée d'un Dieu, créateur du monde, le gouvernant par son amour, le dirigeant par sa providence.

De suite, je le sais, on va me reprocher d'user dans ce débat d'un élément qui, disait-on, devait lui rester complètement étranger, mais je n'accepte pas l'argument qui, d'ailleurs, est mal fondé, car si l'idée de Dieu, doit rester étrangère à la discussion, celle-ci n'a plus sa raison d'être.

Sans elle, l'homme reste livré à ses seuls instincts, à ses seules passions, il ne peut que flotter au gré des hasards et des événements que celui-ci détermine.

Ne connaissant d'autres limites à ses fantaisies que la force adverse, l'homme

ne peut qu'user sans scrupules de la sienne pour satisfaire autant qu'il le pourra tous ses appétits.

Malheur alors à ceux qui sont plus faibles que lui et qu'il rencontrera.

Si ces conditions sont les conditions générales de la vie, il ne faut pas s'étonner si le juif, sinon plus fort, mais au moins plus rusé que nous, chrétiens, nous opprime et nous ruine, il ne fait qu'user du droit naturel que nous venons de reconnaître à tous; si nous ne savons pas nous en servir, nous sommes mal venus de nous en plaindre, c'est notre faute.

Donc si nous voulons protester au lieu de nous soumettre, si nous voulons donner en droit ce que nous ne pouvons en fait, une base à notre protestation, il faut partir non seulement de l'idée de Dieu, mais encore reconnaître également, cette affirmation de sa volonté, cette attestation de sa parole que l'on désigne communément sous le nom de *Révélation*, et qui nous offre l'avantage appréciable dans ce débat d'être accepté à la fois par les juifs et par les chrétiens.

Là-dessus il est vrai les libres-penseurs vont bondir et objecter que l'on ne peut admettre dans une discussion sérieuse que ce que la science accepte ou prouve, etc., etc.

Eh bien soit, mais mettons nous alors d'accord sur ce que l'on appelle en langage moderne, « la Science ».

Or, on ne peut, je le crois du moins, la définir autrement à son origine, que les

idées personnelles de quelques hommes, lesquelles corroborées par l'expérience et les faits sont plus tard érigées en système et réduites en formules.

Voulez-vous pour la circonstance supposer qu'au lieu de Dieu, révélant à Moïse, les origines du Monde, ce soit Moïse lui-même qui nous ait apporté sa théorie personnelle sur la Création, sur la faute originelle, la chute de l'homme, le travail obligatoire, le relèvement futur de l'humanité par un sauveur, etc., etc.

Il conviendrait, n'est-ce pas, pour apprécier la valeur du système de voir, si comme pour d'autres sciences que nous admettons comme fondées, celle qui est appelée la révélation ne se rapproche pas absolument comme la théorie de la gravitation par exemple, des faits d'observations de chaque jour.

Or, là-dessus, reconnaissons le, il suffit d'en appeler à tout homme de bonne foi, et il reconnaîtra que la preuve est depuis longtemps faite et que le monument élevé à la vérité par nos livres sacrés défile tous les contradicteurs.

Certes, les attaques n'ont pas manqué, les uns avec Rousseau, ont essayé d'arguer de la prétendue bonté native de l'homme pour s'inscrire en faux contre les données bibliques et la chute originelle, mais le lendemain, les autres imbus des théories darwiniennes venaient nous montrer dans ce même homme, la brute impitoyable qui s'y trouve à l'état de nature et qui reparait si facilement dès que l'intérêt personnel est en jeu.

Rousseau avait donc eu tort, ce qui ne prouve pas cependant que Darwin ait eu raison, mais enfin il résulte de ces contradictions que demander pour la Révélation, la même déférence que l'on accorde à des théories moins bien établies, ne doit pas être considéré comme une prétention inacceptable. Dès lors, et en la supposant admise, nous allons essayer d'exposer la doctrine.

Qu'est-ce que l'Univers tel que nous le comprenons ou le connaissons ?

Un immense élan d'Amour de toute la matière, ou pour mieux préciser encore de toutes formes existantes dans la matière, vers Dieu.

Vers Dieu bonté, vers Dieu justice, dans le domaine de la pensée et des faits spirituels, vers Dieu lumière, vers Dieu soleil, dans celui des faits matériels, c'est par l'Amour qui leur trace leur Orbite que les Mondes gravitent dans l'espace infini, c'est par l'Amour qui leur indique leurs devoirs et leurs fonctions, que les molécules, atômes, cellules, monades forment, composent, animent tous les êtres végétaux et vivants.

Qu'est-ce que l'homme dans sa forme à Sexes différenciés ?

Le Moi conscient, la raison d'être de cette planète « La Terre. »

Sur notre globe, l'évolution de la matière, dans les degrés successifs des mondes qui peuplent l'espace, est arrivée à ce point précis ou fatalement entraînée par la loi de progression des Êtres, l'animalité cesse.

Elle cesse parce qu'elle prend conscience d'elle même, parceque se considérant et se voyant telle qu'elle est, elle se prend en pitié, presque en mépris.

Alors elle veut se dégager de son asservissement à l'instinct, et de toute la force de son désir elle tend à entrer dans la spiritualité qu'elle pressent être une forme libre et supérieure de la vie universelle et de l'ascension vers Dieu.

Cependant, il faut bien le reconnaître dans la masse des hommes, ce désir de perfection n'est pas toujours aussi nettement caractérisé que nous venons de le dire, de là la nécessité des Religions positives qui le développe, l'entretienne, au besoin même le crée, car l'Être qui se trouve nouvellement investi de la forme humaine peut fort bien ne pas avoir reçu en même temps l'exacte notion des devoirs qu'elle impose.

Ne pouvant s'affranchir des organes et des fonctions qui sont la condition indispensable de son existence terrestre, se trouvant pris entre son ancienne inconscience de brute et sa responsabilité d'homme, entre l'instinct duquel il était hier l'esclave et la raison qui aujourd'hui s'éveille dans son intelligence et qui le fait libre, il hésite dans ses moindres actions.

De là, la nécessité absolue d'une règle fixe, d'un point de direction, faute duquel, découragé, rebulé, déçu dans son espoir, sans cependant rétrograder, l'être ne progressera pas.

La Justice qui, en dehors de Dieu, est le Moi de l'univers ou pour mieux dire le rapport exact entre toutes les choses et les êtres par rapport à Lui, n'existerait pas si cette règle eût été refusée à l'humanité.

Donc elle existe, et nul ne peut nier que « le Décalogue » n'en soit le résumé impératif et fidèle, et comme il fallait un témoin de ce don, un gardien vigilant de son texte un peuple fut choisi, c'est celui qui nous occupe, c'est le peuple Juif

Mais pour comprendre et juger son rôle dans l'histoire générale du monde, il convient d'ajouter une réflexion qui est celle-ci.

Parmi les vérités certaines, il en est une plus certaine encore, c'est celle qui affirme dans les choses humaines, le gouvernement direct de la Providence.

Or, pour qu'il se manifeste, pour que ces décisions reçoivent leurs exécutions nécessaires, il faut que certaines nations, comme de certains individus ne vivent pas de leur vie propre, en ce sens que n'ayant probablement pas la liberté de leurs actes, ils n'en doivent pas avoir davantage la responsabilité absolue.

Agents presque passifs ou instruments quasi-inconscients d'une volonté supérieure à la leur, ils ne traversent la scène du Monde que pour laisser aux générations qui les suivent un exemple éclatant ou une terrible leçon.

Judas fut un de ces hommes.

Les Juifs sont une de ces Nations,

Aussi pour bien comprendre le rôle du juif dans le présent, est-il nécessaire d'étudier non seulement ce qu'il fut dans le passé, mais aux origines même des sociétés.

Il faut bien le reconnaître cependant, en remontant si haut, les obscurités des langues primitives compliquées des erreurs et des difficultés des traductions, rendent difficiles certaines affirmations, mais quoi qu'il en soit des textes que nous connaissons il semble résulter ceci :

De Nebuleuse informe devenue Globe, se dégageant peu à peu du primitif chaos, la terre vit pendant de longs siècles que l'on peut ramener à quelques périodes distinctes, les formes les plus diverses et les plus étranges de l'animalité sortir peu à peu de son sein, émerger des Océans, et se succéder à sa surface.

Après de longs efforts, l'une d'elles sembla résumer les progrès accomplis par l'ensemble des espèces et munie d'un organisme sinon plus parfait, mais mieux approprié à ses destinées, l'être à forme humaine parut enfin.

Cela suffisait-il ? Non, certes, car celui qui était destiné à dominer le monde de la Matière par son intelligence n'était pas encore arrivé.

Laissons parler le texte qui l'annonce :

Et l'homme ayant été formé du limon de la Terre, l'Eternel Dieu souffla aussi sur son visage l'Esprit de vie, et ainsi l'homme vécut par une Ame vivante. (Genèse.)

Nous voici donc arrivés au summum de l'évolution, l'esprit est incarné dans

l'homme; par lui, il contemple, perçoit, réfléchi, raisonne, et la Terre, cette matrice féconde d'où il est sorti, lui est maintenant assujettie pour qu'il y règne, ou pour dire mieux pour qu'il la spiritualise à son tour.

Il semble cependant que cette domination ne fut pas acceptée par elle sans résistance.

La perfection universelle exigeait pour être réalisée une succession de transformations individuelles, et de ce fait la disparition successive des formes sexuées déjà existantes; ou de plein gré par la loi d'Amour que Dieu promulguait en anoblissant l'Homme par le don de l'Âme, ou de force par la continuation de l'ancienne lutte résultant de la concurrence vitale.

Le sombre esprit de la matière, le génie de la terre pour employer cette expression à défaut d'une autre qui me manque, parut préférer ce dernier mode, car plus tard, nous allons le voir, symbolisé par le serpent, reprendre par ruse, sur l'homme, la domination qui allait lui échapper.

Suivons toujours les textes, ils nous font comprendre que, trahi dans ses intentions, Dieu eut cependant pitié de cette créature que trop de liens rattachaient encore à la tourbe native et qui regrettait d'être affranchis de la sexualité et de la mort.

Compatissant il dit donc : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul (Genèse) et voici qu'un être nouveau, dédoublement

du premier et personnification de son désir matériel apparaît.

Réalité, métaphore, ou symbole, la femme qui n'a plus en elle les hautes aspirations de l'homme, naît de la chair et du sang, c'est-à-dire du limon de la planète, de ce compost inférieur qui est l'origine matérielle du corps humain.

Sous son influence, l'idéal humain change, le désir de perfection disparaît ou s'oblitère, l'œuvre de l'humanité n'est plus la spiritualisation de la terre, c'est-à-dire la destruction des formes matérielles par une ascension rapide de leurs principes essentiels vers Dieu, non ! c'est au contraire à la perpétuation de la vie dans la forme et dans la matière que l'homme se vouera désormais puisque cette perpétuation est éperduement voulue par la Femme et qu'elle la lui impose.

Pendant des siècles et encore des siècles, l'homme subjugué ne saura plus que lui obéir et ainsi s'accomplira sa chute qui n'est autre que la victoire, la revanche du génie de la terre qui ne veut pas accepter de disparaître dans le temps et dans l'espace.

Sauvée de la destruction par la déchéance de l'homme notre planète vit donc encore, mais elle est maudite et frappée de stérilité.

Dépouillée de ses anciennes facultés créatrices, ce n'est plus qu'à la brute qu'elle donnera gratuitement la pâture, quant à l'homme, ce ne sera que par le travail devenu obligatoire pour l'espèce, qu'il fera sortir de ce sein jadis si pros-

père, la vie qui s'y trouve renfermée.

Oui, elle vit notre planète, mais l'âge d'or, la période de l'Éden a cessé pour elle, revenue à la barbarie primitive que l'apparition de l'homme type avait interrompu, les meurtres, les guerres, les rapines, la destruction mutuelle se donnent libre carrière à sa surface.

Que ce soit pour ravir le fruit du travail d'autrui, ou pour réjouir la vue du spectacle de ses souffrances ou de son agonie, partout l'homme égorge l'homme et partout sur la terre désolée, comme une vapeur de sang monte vers le ciel et semble en dérober la vue.

Que conclure de ce retour offensif de la bestialité de la Matière ? Que le plan divin est à jamais troublé, et que la déchéance de l'homme, conséquence fatale de sa liberté, est devenue un obstacle infranchissable à son exécution.

Non certes ! il en résulte simplement ceci : c'est qu'au commencement de son existence terrestre, une voie directe allant à Dieu était ouverte devant l'humanité, elle n'en a pas voulu, mais elle n'en doit pas moins poursuivre sa Route, tant pis pour elle si les chemins détournés qu'il lui a plu de choisir sont désormais semés de fondrières et coupés de ravines.



Peu à peu cependant les temps s'écoulèrent, et du drame qui avait marqué les premiers jours du monde, il ne restait dans les annales des peuples qu'un sou-

venir confus, quant enfin un homme se leva.

Chaldéen, c'était dans l'étude des Astres qui peuplent le ciel étoilé des nuits d'Orient qu'il avait senti renaître en son cœur, la foi primitive et à nouveau il affirmait sur la terre alors livrée à toutes les erreurs de l'idolâtrie et à l'adoration de la force, la croyance à un Dieu unique.

Non seulement il le proclame ce Dieu, seul maître de l'univers, mais encore il renouvelle avec LUI l'ancien pacte et dans un rêve démesuré, dans la surexcitation de l'idéal restreint que seul peut maintenant concevoir sa nature déchue, il voit sa famille croître, multiplier et couvrir enfin la surface de la Terre.

Quoi qu'il en soit, une réflexion s'impose ici, même à l'esprit le plus prévenu, au libre penseur le plus rebelle ; N'est-ce pas en vérité un spectacle quelque peu étrange que celui de ce patriarche bédouin, ignoré, inconnu, se dressant en face du polythéisme universel. Seul au seuil de sa tente perdue, il jette au vent du désert qui l'emporte dans les solitudes, l'affirmation de sa croyance en l'Unité de Dieu.

Autour de lui de grands empires, de fastueux souverains se partagent la terre et à l'envie l'un de l'autre élèvent de gigantesques monuments de marbre et de granit.

Ils ont réduits en esclavage des millions d'hommes et leur font graver à des milliards d'exemplaires, sur les briques des édifices et des remparts qui s'élè-

vent dans leurs monstrueuses capitales, leurs titres éclatants et leurs noms redoublés.

Tout cela pour défler l'oubli.

Et voici que les siècles s'étant écoulés, ces noms sauf pour quelques érudits sont ignorés, ce n'est que par des miracles de patience que l'on retrouve les vestiges de leurs palais disparus, tandis que le Verbe fugitif du vieillard hébreu, la simple parole jetée dans l'espace, est devenue sous la triple forme du Judaïsme, du Mahométisme, et du Christianisme, l'éternelle croyance des trois quarts du genre humain.

Ne reculons cependant devant aucune objection, admettons même comme le veulent quelques-uns qu'Abraham ne soit que la figure symbolique du peuple hébreu et qu'il n'ait jamais existé dans les conditions énoncées.

Après ?

Objecter cela, c'est reculer à plaisir et sans la résoudre la difficulté proposée, car il n'en reste pas moins établi par d'irréfutables faits que le peuple juif avait reçu dès son origine, c'est-à-dire par un ancêtre quelqu'il fût, la Mission que non-seulement il a accompli à travers les Siècles, mais qu'il accomplit même encore aujourd'hui.

Quelle était cette mission ?

Pour répondre, il suffit d'arriver à Moïse qui l'expose en termes exprès quand par l'ordre divin, il apporte à la connaissance des hommes, une forme absolument nouvelle de gouvernement.

La République

forme qui dans son intégrité n'avait jamais existée avant lui, qu'aucun autre peuple que le peuple juif n'adopta, sauf un essai malheureux tenté par la Convention en 1795, forme qui reste encore aujourd'hui le modèle idéal, unique et parfait du gouvernement de l'avenir.

Un arrêt s'impose ici pour laisser passer et s'éteindre, les clameurs affolées de gens stupéfaits d'apprendre que Moïse avait sous l'inspiration de Dieu formulé les principes de la seule forme sociale possible pour l'humanité

Douce folie, dira-t-on ?

Hélas ! pauvre peuple de France, toi à qui il a été également confié une mission tout aussi utile et tout aussi glorieuse, si ce n'est plus haute peut-être, que celle qui a été donnée à Israël, que de déboires, de douleurs, de ruines, tu l'épargnerais, si tu voulais l'arrêter sur le sens réel des mots avant de l'en servir.

Apprends donc que malgré les noms ou les appellations différentes, il n'y a en principe que deux formes gouvernementales dont l'une venant de Dieu, dès lors bonne et parfaite, exclut nécessairement l'autre, qui, venant des hommes, est fatalement entachée de leurs défauts.

La première forme, c'est la République ;

La seconde, c'est la monarchie, cette monarchie peut être :

Absolue, comme sous le règne de Louis XIV ;

Tempérée, comme du temps de Charles X ;

Constitutionnelle avec Louis Philippe ;

Plébiscitaire, sous Napoléon III ;

Même encore, relient-le bien, elle peut sans cesser d'être essentiellement monarchique prendre le nom de république.

Soit oligarchique comme jadis à Venise, où l'aristocratie mercantile choisissait le Doge dans son sein ;

Soit parlementaire comme aujourd'hui en France, où députés et sénateurs, l'aristocratie du suffrage universel et du suffrage restreint, nomme le Président,

Mais, sache-le bien encore une fois, on a beau usurper le titre, c'est l'autre seule qui peut le porter et à qui il appartient, et cette autre, cette République unique est tout simplement la République dont, d'après Moïse et nos livres sacrés, nous allons donner la description.

Dans cette République, et c'est là justement ce qui la distingue expressément de toute autre forme gouvernementale, tous les hommes ont, par définition, une commune origine, ils sont *Frères* et, bien que différents en aptitudes, sont *égaux* en droits.

Mais comme au fond toutes les égalités se valent, il en résulte aussi qu'elles s'annulent réciproquement, ce qui équivaut à dire que personne n'a qualité pour commander à un autre, non plus que pour déléguer à qui que ce soit un pouvoir qu'il n'a que sur lui-même.

Comme cette difficulté gêne au plus haut

point les ennemis de l'égalité ils la tournent en disant :

Un individu peut bien en ce qui le concerne renoncer à faire valoir ses droits personnels dans la Société, dix individus peuvent bien faire de même et en investir un onzième qui tire alors de là l'origine de son pouvoir.

Non, cent fois non, car ce renoncement collectif ne peut créer en droit aucune obligation à ceux qui n'ont pas de même expressément et personnellement renoncé, et dès lors, le pouvoir ainsi créé n'a de valeur qu'entre les contractants ; qu'un douzième individu étranger au contrat survienne, il ne peut en rien être tenu de ce qu'il n'a pas lui-même expressément consenti, et si l'on emploie la force pour le soumettre, quelque soit l'étiquette apparente, ce n'est plus la République qui est le régime social, la contrainte abusive la transforme *ipso facto* en Monarchie.

Donc, si l'on comprend très bien pourquoi, poussé par le prurit du pouvoir, la soif de la domination, des hommes aient inventé cette distinction subtile de la majorité et de la minorité, en vertu de laquelle le douzième individu eusse-t-il cent fois raison, doit subir la tyrannie des onze premiers qui peuvent être des imbéciles ou des lâches, qui se sont ligüés pour l'exploiter, on ne peut concevoir qu'un grand peuple comme la France ait accepté de faire d'une aussi baroque et aussi monstrueuse conception, la base d'un système de Gouvernement.

Lorsque nos Pères de la Révolution voulurent faire succéder au régime de la terreur une organisation sociale plus régulière et plus conforme aux notions qu'ils avaient du droit naturel, ils eurent nettement conscience de cette situation, ne pouvant trouver parmi les hommes égaux en droits, ce qui n'y était pas, et ne pouvait pas y être, c'est-à-dire l'autorité première, le point d'appui du pouvoir et sa sanction, ils le prirent sans hésitations où il était et où il peut seulement se trouver, c'est-à-dire en dehors de l'humanité et c'est sous l'invocation de l'Être Suprême qu'ils proclamaient le Règne de la Loi, et la domination exclusive de la capacité et de la vertu.

Nous ne pouvons parler autrement qu'eux, et à moins de verser dans l'anarchie pure, nous devons aussi reconnaître qu'une direction ne fut-elle que pour organiser le travail, est nécessaire à un peuple, et que par conséquent, il lui faut des chefs ou des organisateurs permanents.

Or, ce ou ces chefs ne peuvent exercer leur autorité qu'en vertu d'une investiture quelconque et si cette investiture n'est pas donnée par l'unanimité du peuple ce qui est impossible, elle n'oblige que ceux qui personnellement l'ont consentie.

Donc, pour trouver l'autorité et rendre obligatoire l'obéissance, il faut aller plus haut que la Terre et cela fait tout faire dépendre dans la République de ce principe supérieur : Dieu cette fois reconnu par tous.

Rousseau lui même l'avait déjà compris lorsqu'il disait dans son contrat social :

« A l'origine les hommes n'eurent point
« d'autre chef que Dieu, ni d'autre gou-
« vernement que le Théocratique. Ils rai-
» sonnaient juste d'ailleurs, car il faut une
» longue altération de sentiments et d'i-
» dées pour que l'on puisse se résoudre à
» prendre son semblable pour Maître et
» se flatter que l'on s'en trouvera bien. »
et n'hésitant pas devant l'éventualité d'un
refus possible d'obéissance aux lois, il
ajoute : « Sans pouvoir obliger personne
» on peut le bannir, non comme impie,
» mais comme insociable, comme inca-
« pable d'aimer sincèrement les lois, la
« justice, et d'immoler au besoin sa vie à
» son devoir. »

Mais à quoi bon aller chercher des
exemples dans le passé, aujourd'hui
n'est-il pas là ; ne doit-il pas suffire de
décrire ce qui est pour que l'on juge de
suite, si cela est ou non conforme à cet
idéal de justice que nous poursuivons, et
si cela peut satisfaire cette soif de vérité
qui nous dévore.

Eh bien aujourd'hui, dans la concep-
tion moderne de la Société, un homme
n'est vis-à-vis d'un autre homme qu'un
animal intelligent pourvu d'appétits di-
vers en face d'un autre animal plus ou
moins intelligent que lui, mais ayant les
mêmes instincts à satisfaire.

Que peuvent-ils éprouver l'un pour
l'autre ces deux êtres à peu près sem-
blables que les hasards mettent face à
face ?

De la jalousie, si ce n'est de la haine ; alors, c'est la lutte qui devient la préoccupation journalière de l'espèce, et pour cette lutte, toutes les armes, fussent-elles même déloyales, sont bonnes.

Voulez-vous la continuation de cet état de choses ?

Non, n'est-ce pas ? vous comprenez que la paix sociale ne doit pas être maintenue rien que par la crainte des baïonnettes ; alors, il n'y a pas le choix, et vous voilà forcé de reconnaître qu'une *autorité supérieure à tous*, devant laquelle tous les hommes seront égaux en fait comme en droit, et que nul ne pourra ni ne voudra contester, *s'impose absolument*.

Encore une fois et ceci ne faisant plus de doute, où la prendre cette autorité, si ce n'est en « Dieu, considéré comme l'intelligence puissante, comme le Père bien-faisant qui prévoit les besoins de l'humanité et y pourvoit, qui est le garant de la vie à venir, du bonheur des justes, comme du châtement des méchants. » (Rousseau contrat social).

Alors, devenus des frères, le devoir strict des hommes ne peut être que de s'aimer les uns les autres, et cet amour universel devient le lien qui les rapproche et les unit. Il est la raison d'être, le commencement et la fin des Sociétés humaines qui en toute vérité ne peuvent avoir d'autres mot d'ordre que tous pour un, un pour tous.

Or la forme républicaine que Moïse apportait au monde d'alors résolvait admirablement toutes ces questions et

donnait la clef de tous les problèmes sociaux ayant pour principe unique *Dieu* éternelle source de tout pouvoir et pour base *La Loi* directement inspirée par lui.

Mais ici il importe peut être de définir, de préciser le véritable sens de ce mot *La Loi*.

Dieu étant *Un*, la loi émanation de sa volonté est *Une* comme lui.

Dans cette unité et tout en conservant la proportionnalité, cette loi englobe la création, les Mondes, les Êtres et les choses visibles ou invisibles des mêmes obligations, des mêmes devoirs étroits.

Pour tout ce qui est animé, elle détermine les relations et les rapports. Pour tout ce qui est du domaine de la Matière, les affinités et les transformations, car l'Univers n'est pas l'effet du hasard, c'est l'enchaînement, le développement successif d'une idée première, qui, partant du plus bas degré pour arriver à l'échelon supérieur, assigne à chacun sa place, ses fonctions, son but pour assurer le bien de tous par l'effort particulier de chacun.

Relativement à notre monde terrestre, c'est surtout dans l'accord parfait, dans l'union étroite de la terre qui nous porte et nous nourrit, des animaux qui la peuplent et qui directement ou indirectement nous servent, des hommes qui l'habitent et de la force intelligente qui la dirige, que se trouve l'organisation supérieure, la loi idéale, cherchée voulue rêvée par tous.

Cette loi qui prend l'homme à son berceau le suit encore au delà de la tombe, il ne peut à aucun moment s'y soustraire sans retomber dans la bestialité, et sans que tout ce qui l'entoure ne revienne à la barbarie native. Elle se compose dans ses grandes lignes du respect, de la reconnaissance que nous devons à qui nous a créés et amenés sur la planète, de l'amour, du dévouement, de l'assistance qui sont nécessaires à ceux qui s'y trouvent avec nous, du désir de simplifier, de diminuer la tâche de ceux qui viendront après nous.

Sans doute et en raison de sa généralité même, cette loi doit admettre des subdivisions ; ainsi pour désigner relativement au tout la partie restreinte, on peut dire s'il s'agit des rapports des hommes exclusivement entre eux et relativement aux choses possédées par eux, la *Loi civile*.

Egalement *la loi religieuse* s'il s'agit de préceptes exclusifs, relatifs aux rapports de l'homme à Dieu, lesquels peuvent varier dans leurs détails suivant les Nations, les climats, et les formes de croyance.

On peut dire aussi, les lois physiques ou chimiques, si l'on veut parler des qualités des corps, vitesse, pesanteur, cohésion, etc., etc.

Mais lorsqu'il s'agit de l'ensemble, du grand tout formé des détails particuliers, il n'y a pour l'homme qu'un mot *La Loi* comme aussi il n'y a qu'un texte que voici :

« Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de

» tout ton cœur, de toute ton âme, de
» toutes les facultés, et aussi le Prochain
» comme toi même, ce qui est la même
chose ».

Et voilà toute la loi.

Et de ce texte, je le répète, lois civiles, lois religieuses, Arts, Sciences, Industrie, Commerce, Agriculture, ne sont, ne peuvent, ne doivent être que l'explication, le développement ou l'application aux besoins divers de l'humanité.

Il faut cependant le constater, des civilisations relativement supérieures ont attribué à ces mots : la *Loi*, le *Droit*, une signification différente de la véritable, et quelquefois les meilleurs esprits en ont été dupes.

Il ne pouvait cependant en être autrement : Grecs ou Romains, ignorant ou méprisant le peuple juif, ne connaissant pas sa mission, ne pouvaient, par leurs propres forces s'élever jusqu'à la Conception primordiale du Dieu unique.

Faute de la révélation, leur idéal social cependant tant vanté ne put ni accepter la fraternité humaine ni connaître l'amour désintéressé de son semblable.

Dès lors, les institutions sociales ne pouvaient dépasser le niveau des appétits humains, ou le règlement des haines que soulevaient les inégalités des classes.

Sans doute, quelques poètes, quelques grands hommes eurent parfois l'intuition de la vérité, mais ils n'eurent jamais non plus assez d'influence sur la masse plébéienne pour l'amener à comprendre ce Dieu infiniment juste et infiniment bon

qu'à l'exemple de Jésus, le peuple de Galilée invoquait.

Rome et la Grèce livrées à des Déités inférieures, animées des mêmes passions que les hommes, ne purent trouver ou connaître que cet assemblage artificiel et quelquefois disparate de jurisprudence et de maximes, ou l'excès du droit devient le plus souvent l'injustice pure et le contraire de l'Équité.

Il importait peu aux Juristes romains que le droit de propriété s'appliqua à une chose, à une brute ou à un homme, quelque soit son objet, il n'en était pas moins dans leur définition égoïste et barbare le droit non-seulement d'user mais aussi et au gré du détenteur celui d'abuser.

Rapprochons cette affirmation de la conception Mosaique et nous jugerons des deux.

La Terre nous dit-il est à Dieu, père commun des hommes, ce n'est que l'usufruit qu'ils obtiennent par le travail qui constitue leur réelle propriété, celle sur laquelle et sans conteste s'exerce leur droit d'user, mais celui d'abuser toujours préjudiciable à la Communauté ou à l'individu reste interdit.

Ainsi comprise, la Propriété qui ne peut en aucun cas s'exercer sur l'homme mais seulement sur la chose, est bien dans son essence un droit naturel de l'espèce, mais dans sa détermination précise vis-à-vis de l'individu, elle n'est plus qu'un droit acquis, qu'il tient surtout du consentement tacite de ses concitoyens, et qui, par tolérance et dans de certaines conditions à

rigoureusement déterminer, lui permet néanmoins de détenir une portion plus importante que sa part du domaine commun de l'humanité.

En un mot, et c'est la vérité sociale, la Propriété doit toujours par la façon dont elle s'exerce être profitable à la collectivité, elle ne peut exister que comme une charge publique, et ne doit jamais constituer une jouissance ou une sinécure.

On ne saurait trop le répéter le désir universel, et la tâche commune c'est la vie rendue facile pour tous,

A un point de vue élevé, la vie spirituelle peut-être le but, mais même ainsi comprise la vie matérielle reste toujours le moyen.

Or, les seuls produits qui nous viennent de la terre soutiennent cette vie matérielle ; indispensables à tous, nul ne peut les accaparer et la terre qui les produit doit en principe être une propriété accessible à tous.

Dans cet ordre d'idées, d'ailleurs, le seul véritable, la forme essentielle de l'organisation des sociétés humaines ne peut être que l'Agriculture.

Théoriquement elle doit suffire à tous les besoins, c'est donc sur elle et par elle que doit s'exercer l'effort premier et s'il le faut l'effort unique de l'humanité.

Sans doute dès que la production des denrées indispensables parvient à créer un excédent sur l'ensemble de la consommation, quelques travailleurs sont aussitôt disponibles. Des laboureurs se voyant en très grand nombre, abandonnent la

charrue, les uns pour lui fabriquer un soc de métal et les voilà forgerons, les autres pour construire granges et celliers et les voilà maçons.

Ils se trouvent ainsi faciliter la tâche de ceux qui sont restés au travail primitif, en perfectionnant leur outillage et en leur permettant d'en augmenter le rendement.

Cette augmentation du rendement leur profite également à eux mêmes, car grâce à elle, ils persistent dans leur voie et l'*Industrie* cet effort *second* de l'humanité, lequel n'est autre que la transformation ou l'appropriation aux besoins généraux des premiers produits du travail, se trouve créée.

Mais en toute chose il faut considérer la fin, et ici plus que partout ailleurs cet examen s'impose.

La prospérité de l'Agriculture continue-t-elle, celle de l'Industrie proprement dite non seulement augmente, mais donne bientôt naissance à l'industrie de luxe.

Le forgeron dans son élite devient l'orfèvre, le maçon, laisse percer le sculpteur.

Mais encore une fois attention ! et dans ces transformations ne perdons pas de vue la situation des choses.

La paix la plus profonde existerait elle, qu'il n'en est pas moins vrai, qu'une nation jalouse de son indépendance ne doit jamais désarmer, car le péril peut se révéler alors que l'on s'y attend le moins, et il faut toujours être prêt à quitter l'outil ou la charrue pour le fusil.

De même l'industrie fut-elle depuis de longues années prospère, les arts brilleraient-ils depuis longtemps du plus vif éclat, il faut que cela soit arrangé de telle façon que l'organisation sociale permette sans peine à l'orfèvre de rentrer dans le rang et de reprendre le lourd marteau comme au sculpteur de revenir à la truelle, comme aussi si cela va plus mal encore, si les champs sont désertés ils reprendront tous leur place au sillon avec lequel le lien ne devra jamais être rompu.

Oui, je le comprends, cette doctrine semble dure, elle est même absolument contraire aux idées actuellement reçues, je le regrette, mais enfin il faut bien avant tout se pénétrer de cette vérité essentielle trop méconnue ou plutôt complètement oubliée, qui affirme que : l'Industrie d'abord, l'Art ensuite, ne sont appelés à pourvoir qu'à des besoins en quelque sorte accessoires de l'humanité.

Ces besoins ne doivent se manifester et recevoir satisfaction que dans la proportion exacte de l'excédent de la production agricole sur les besoins primordiaux de l'espèce.

D'abord, du pain pour tous, du bien-être et du luxe ensuite.

Si la proportion n'existe pas, si le calcul préalable n'est pas établi, l'aléa commence, et la misère *par le fait humain* devenue possible, doit être imputée *Crime* aux dirigeants incapables qui l'ont amenée ou provoquée.

L'ouvrier purement industriel est donc

une anomalie sociale, un être de convention absolument en dehors de la loi fondamentale de l'humanité et voué par cela même à toutes les spoliations, à toutes les exploitations de ceux qui détiennent la richesse, terre ou or, sans laquelle il ne peut se procurer le pain quotidien.

L'œuvre urgente est donc d'arracher l'ouvrier de ces geôles qui s'appellent des usines, de ces bagnes, de ces enfers que l'on appelle la grande ville ou l'agglomération industrielle, et où dans une misère sordide, d'infâmes promiscuités, il achève, lui et les siens, de perdre tout sentiment de dignité personnelle, de cette dignité qui doit être faite de la prédominance des facultés morales sur la brutalité native et qui ne peut naître, exister, se développer que dans des conditions d'hygiène, d'habitation et de milieux sociaux bien déterminés.

Là surtout, il faut absolument rapprocher l'homme, l'ouvrier d'industrie de cette mère commune, *la Terre*, et il faut que tous communient avec elle sous les espèces sociales de la propriété du foyer ainsi que du sol qui le porte et qui l'entoure, d'ailleurs n'y aura-t-il pas là une ressource précieuse pour les jours où la consommation industrielle ne demandant plus rien, le producteur devra chômer, sans doute, la récolte des céréales demeurera toujours l'œuvre de la grande culture, mais le jardinage et la basse-cour resteront des revenus essentiellement personnels pour l'ouvrier.

Mais ne nous écartons pas davantage,

et, pour le moment, bornons-nous à constater que n'attribuant que la nue-propiété de la Terre, et ne lui donnant pour subvenir aux besoins de la vie que le revenu produit de son travail, Moïse rendait pour tous le travail obligatoire.

On me répondra que l'esclavage existant dans les mœurs d'alors, il était très facile, grâce à lui, d'éluder la prescription.

C'est vrai ; aussi, ne pouvant le supprimer radicalement, Moïse dut se borner à le réglementer.

Tous les sept ans, le cor retentissait en Israël, c'était l'année de Relache, et s'il était esclave l'Hébreu, recouvrait sa liberté, mais malheureusement il n'y avait pas que ce moyen d'échapper au travail obligatoire, il en restait un le plus dangereux de tous ; le prêt à Intérêt ou pour mieux dire l'*Usure*,

Entre deux individus étrangers l'un à l'autre, on pouvait trouver au besoin, un raisonnement plus ou moins vrai pour le justifier, mais pratiqué *entre frères* il n'était et ne pouvait être qu'un vol ou une extorsion.

Aussi, libre en cette matière, Moïse légiférant en maître, frappa-t-il le prêt « intérêt d'une interdiction absolue entre les Hébreux, tous fils d'Abraham, conséquemment *tous frères*. »

Nous n'avons pas à rechercher si cette interdiction fut suivie d'effet, si le juif actuel est bien resté dans la tradition de ses pères, nous ne voulons retenir qu'une chose, l'importance de cette prescription

sociale, car au fond il suffirait qu'elle fut rigoureusement observée entre chrétiens pour que les maux économiques dont nous souffrons disparaissent pour toujours.

Qu'est-ce donc dans sa définition la plus générale et au moment de sa formation que ce capital dont le dépôt entre les mains d'autrui justifie d'après les économistes officiels, la plus value qualifiée d'intérêt ?

Une portion quelconque pour le moment *non utilisée* des produits du travail encore dans leur forme native.

Pour mieux dire, c'est l'excédent momentané de la production sur la consommation, excédent provenant soit de privations que s'impose le travailleur dans un but personnel, soit d'une production exceptionnellement abondante, seulement ce dernier cas est purement accidentel et ne peut être considéré comme la Règle.

Maintenant voyons la suite :

Si le travailleur est isolé, cette portion non utilisée des produits de son travail reste forcément en nature et dans sa forme primitive, seulement cette situation ne peut le plus souvent se prolonger sans que le produit se détériore ou se perde.

Pour en tirer parti, son détenteur doit donc sortir de son isolement faire appel au concours des autres travailleurs ses *frères*, et grâce à eux se servir d'un mécanisme social préexistant pour transformer par la vente ou l'échange son produit périssable, en un produit indestructi-

ble comme la monnaie par exemple, qu'il pourra alors seulement conserver à sa volonté, jusqu'au jour où il l'échangera contre des produits différents ou même s'il veut semblables à ceux qu'il possédera déjà.

La collectivité lui a donc procuré un sérieux avantage, et il n'est que juste que le détenteur de ce capital, qu'elle vient lui aider à consolider, soit tenu vis-à-vis d'elle à de certaines obligations, plus loin nous verrons lesquelles, mais pour le moment, il suffit de rechercher si la possession de cet excédent de produits, maintenant transformé en Numéraire, crée, à son heureux détenteur, des droits nouveaux ou supérieurs à ceux des autres hommes, travailleurs comme lui.

Quelque désir que l'on puisse avoir de lui en trouver, il faut bien reconnaître cependant, qu'il n'en a pas plus que ceux qu'il possédait déjà avant sur le produit primitif de son travail, c'est-à-dire la liberté de conserver, de vendre, de donner à autrui ou de consommer lui-même où et quand il lui plaira, ce qui est le résultat de sa peine, c'est-à-dire sa pleine et entière propriété.

Mais pardon, direz-vous, vous négligez volontairement quelque chose car l'homme est bien libre aussi, en dehors des droits que vous énumérez, réserve, échange, consommation personnelle, de tirer de sa propriété, marchandises, denrées ou numéraire, un autre parti, comme par exemple s'il a vingt pièces d'or, de les prêter à son voisin ou à tout autre, en

stipulant qu'il lui en sera remis vingt et une au bout d'un an, ou s'il a vingt sacs de blé, de s'en faire remettre vingt et un à la prochaine récolte.

À cette objection pharisaïque, voici la réponse :

Ou vous êtes *pour* l'application la plus large du principe de la fraternité humaine, ou vous êtes *contre*.

Si vous êtes *contre*, c'est bien clair, votre droit absolu est de donner le moins possible pour vous faire rendre ou extorquer le plus que vous pourrez.

Mais si vous êtes *pour*, si c'est bien la loi chrétienne d'Amour et de Solidarité, de dévouement réciproque, de justice équitable pour tous, qui vous guide et inspire vos actes, *ce droit vous est refusé* et vous ne pouvez prétendre *qu'à recevoir une quantité égale à celle que vous avez donné*.

Et ne vous étonnez pas de cette affirmation, car quelques restrictives des droits de l'individu que puisse sembler certaines interdictions, il en est qui forcément s'imposent et que tous doivent accepter ou respecter au nom des intérêts supérieurs de l'humanité quelques soient leurs tentations de les discuter, ou de les enfreindre dans leur intérêt personnel.

Tenez prenons un exemple.

Non seulement nous ne voulons pas qu'un homme puisse par force réduire en esclavage un autre homme, mais encore notre droit public ne nous laisse même pas la faculté d'avoir des esclaves volontaires, et nous interdisons absolu-

ment à tout être humain, le droit de se vendre.

Est-ce donc qu'il manque de raisons pour expliquer, justifier même l'esclavage volontaire ou forcé ?

Non certes, et il faut même reconnaître qu'il en existe d'excellentes ; n'importe, nous n'admettons même pas la discussion à ce sujet. Nous déclarons d'avance un pareil marché immoral, illégitime, attentatoire à la dignité humaine et destructif de tout ordre social.

On le voit donc bien, il y a déjà du consentement de tous, des choses qui justifiables au point de vue personnel et de l'intérêt privé, n'en doivent pas moins être interdites au nom des intérêts généraux de l'espèce.

Or, tirer une rémunération quelle qu'elle soit du prêt d'un produit quelconque du travail humain, qu'il soit resté en nature ou converti en numéraire, est un fait de ce genre et doit figurer au premier rang des interdictions nécessaires.

Le travail humain qu'il soit d'hier, d'aujourd'hui, de demain, n'est que la mise en œuvre du capital commun de l'humanité ; venant de la même source, il concourt au même but, *La vie pour tous*, et dès lors il doit partout s'équivaloir.

Sans doute l'égoïsme particulier de chacun, la brute qui sommeille au cœur de chaque créature, le sentiment qui pousse s'il est le plus fort, le chien-repu à arracher quand même de la gueule de son congénère affamé, l'os dont il ne saura que faire, viendra dire :

Mon travail d'hier est réalisé tangible, ton effort d'aujourd'hui n'a encore rien transformé, donc si tu veux te servir de ce qui existe entre mes mains, de ce qui m'est actuellement inutile, ou de ce dont je me prive par avarice ou sordidité, tu me rendras davantage du travail de demain.

Eh bien, *Non* ! un homme n'a pas le droit de tenir ce langage à un autre homme ; ce qui lui est momentanément inutile doit, d'après le seul pacte social conforme à la justice, et sous la réserve de la restitution intégrale être mis par lui et de plein gré à la disposition de ceux qui se trouvent en avoir besoin ; c'est le devoir d'assistance entre frères, c'est la réciprocité des services entre travailleurs, c'est l'affirmation nécessaire de la solidarité humaine.

Cette solidarité doit être ainsi ou ne pas exister.

Impie et sacrilège qui le nierait.

Qu'il déplaie à beaucoup de reconnaître et surtout de pratiquer cette solidarité on n'en peut disconvenir, au fond, c'est d'ailleurs leur droit strict, aucune sanction n'existe, aucune loi humaine ne peut intervenir, pour punir la dureté de leur cœur et leur interdire une mauvaise action sociale.

Mais cependant une réflexion s'impose, puisqu'ils se séparent de leurs semblables, puisqu'ils n'acceptent pas la solidarité offerte par leurs frères, qu'ils restent seuls.

Qu'ils gardent cet excédent, numéraire

ou marchandises qu'ils possèdent, qu'ils l'enfouissent si bon leur semble, qu'ils le détruisent si mieux leur dit, c'est leur droit et nul ne peut s'y opposer, mais ce que la puissance sociale, l'entente collective doit empêcher et même combattre c'est que cette mauvaise action devienne pour eux un moyen d'asservir les autres hommes et d'échapper à perpétuité à la loi générale du travail pour tous, grâce à la redevance qu'ils auront su exiger de leurs frères.

Encore une fois et quel que soient les sophismes auxquels on peut avoir recours, n'est pas bonne et ne pourra jamais, en n'importe quel temps et n'importe quel lieu, être considérée comme bonne et conforme à la fraternité humaine, qui doit être la règle, l'organisation sociale ou un homme, parce qu'il est possesseur de rente d'Etat ou de titres hypothécaires, détenteur d'actions ou d'obligations de Sociétés financières ou industrielles, peut, par le simple effet de l'intérêt et du dividende, se coucher le soir sans avoir souffert de la fatigue du jour et se réveiller le lendemain plus riche, sans travail et sans peine, alors que d'autres, et justement ceux-là sur le maigre salaire desquels est prélevé son surcroît de richesse, reprendront sans trêve ni repos, le labour d'où dépend leur pain et celui de leurs enfants.

Mais il n'y a pas lieu d'insister sur ce crime social, la justice immanente autrefois évoquée s'affirme de plus en plus, cet intérêt inique, cette exploitation impi-

toyable de l'homme par la chose, va décroissant sans cesse, contentons-nous d'exposer les principes, et de l'excès du mal, le remède va naître.

Quoiqu'il en soit on ne peut nier que Moïse en interdisant le prêt à intérêts entre les membres de la République d'Israël n'ait fait faire un pas immense aux mœurs d'alors.

Examinons maintenant l'organisation politique qu'il institua; elle était des plus simples.

Dans chaque tribu, le peuple nommait son chef, qu'il choisissait généralement dans la famille des descendants directs du patriarche dont elle portait le nom. Ce chef s'adjoignait les anciens, les principaux du peuple dont il formait son conseil. Il nommait également parmi eux des juges qui se tenaient à la porte des villes ou sur les places publiques pour rendre devant tous justice à qui la réclamait.

En outre, ces chefs de tribu assistaient le grand juge d'Israël dans les affaires concernant la nation, ils avaient seuls le droit de convoquer les assemblées générales du peuple, soit pour lui faire connaître les décisions du grand juge, soit pour provoquer des délibérations qu'ils lui transmettaient ensuite, soit aussi pour faire décider la paix ou la guerre, dans ce dernier cas ils devenaient les généraux de l'armée, qui du reste comprenait tous les hommes valides.

De plus, et quelque étrange que cela puisse paraître dans une organisation exclusivement basée sur la religion, l'in-

gérance des prêtres était nulle dans le gouvernement.

Quand aux dépenses publiques perçues dans chaque tribu sur elle-même en forme de dîmes ; elles étaient également consommées par chacune en son particulier, sauf une somme fixe égale pour tous, que payait annuellement chaque citoyen âgé de plus de vingt ans, cette somme était perçue pour l'entretien du temple, mais n'étant généralement pas dépensée, son surplus constituait le trésor de guerre, ou était affecté à de grands travaux publics.

On ne peut le nier, aucune organisation sociale ne fut plus parfaite avec des moyens aussi simples, et aucune ne correspondait mieux aux nécessités de la vie commune, comme au libre exercice des facultés de chacun.

On peut se demander, il est vrai, comment cette formule, qui devait régénérer la terre, comment ce germe destiné à vivifier le monde, avait été confié par la Providence à de telles mains ?

Car il faut bien le reconnaître, parmi les peuples d'alors, la nation juive n'était ni la moins barbare, ni la moins cruelle.

Convoitant sans droits réels, un territoire nouveau pour s'y établir, elle exterminait les habitants, par force ou par ruse. Devenue puissante elle ne veut même pas profiter pour elle-même de cette organisation parfaite qu'elle apportait à tous, et le fond de son histoire ne fut jamais qu'un long tissu de guerres

intestines, de trahisons et de désobéissances à sa propre loi.

Plusieurs fois réduite en esclavage, traînée par ses vainqueurs en de lointains pays, ce n'est pour ainsi dire que par miracle, qu'elle échappe à une destruction totale, et l'on peut se demander pendant des siècles ce qui va advenir d'elle et du dépôt sacré qui lui a été confié.

Mais n'importe, les temps sont venus, et par cette nation justement méprisée et dédaignée de l'antiquité païenne, le Genre humain tout entier va faire un pas immense en avant vers la perfection finale.

De l'Orient à l'Occident, du Levant au Couchant, Rome avait conquis la terre. Pour la première fois, sous la grande paix romaine, le monde était unifié, quant au milieu du silence universel, une voix se fit entendre parlant à douze pauvres pêcheurs de Galilée.

Du milieu du peuple juif, clamant son attente du Messie, Jésus se lève, réalisant enfin la promesse faite aux premiers jours du monde, il se lève et affirme et révèle aux Gentils qui l'ignoraient la vieille et antique croyance du Père commun, que tous les hommes ont dans les cieux, du Dieu unique, du Maître éternel de l'Univers. Il proclame que lui, son fils bien aimé, est venu, non pour détruire la loi, mais pour l'accomplir et la vivifier en étendant à tous la *fraternité* qui est sa base, et en y ajoutant un commandement nouveau, l'Esprit de Charité et d'Amour sans lequel le reste n'est rien.

Puis il meurt, scellant de son sang la

nouvelle alliance et prouvant par le sacrifice de sa vie la divinité de sa mission.

L'orientation du Monde change alors, car, désormais, ce sera sous l'effigie de la Croix devenue un signe sacré, que la conquête de la terre à l'idée divine devra s'achever.

Quelques années s'écoulaient encore après le drame du Golgotha, et juste punition de sa trahison et de son refus de reconnaître le Messie promis et attendu, le peuple juif est rayé sans retour de la liste des nations.

Disparaitra-t-il de la scène du monde ? Non puisque sa mission n'est pas entièrement accomplie, néanmoins un peuple nouveau va surgir et lui succéder comme dépositaire des idées et des principes supérieurs, qui peuvent guider l'humanité dans sa marche vers Dieu.

En effet, du jour où son chef Clovis a accepté le baptême, la Nation française a pris la direction effective des peuples chrétiens, c'est-à-dire des peuples auxquels dans l'avenir sont réservés la mise en œuvre, l'occupation et la spiritualisation de la terre, et c'est à elle désormais que, *de par Dieu*, sont confiées la garde et la propagation des vérités sociales que le Christ Jésus a de nouveau fait connaître aux hommes.

Dans la succession des temps, bien des obstacles paraîtront s'opposer à ce qu'elle réalise aussi vite qu'il serait désirable l'idéal nécessaire, de plus, la plupart des obstacles viendront, soit de la générosité de son cœur, de sa confiance trop grande et du sentiment élevé qu'elle possède, de

la dignité humaine, mais qu'importe, le but final sera toujours atteint, car si elle faiblit dans sa tâche, le juif est resté là, qui se charge de la stimuler.

Il est, lui, l'exécuteur des basses œuvres de la justice Divine, dans son impudence nécessaire, dans son inconscience native, dans son absence complète de sens moral; rien ne le révolte, lui, l'être fatal et irresponsable, car rien ne lui répugne.

Comme le vautour dans les pays chauds, il a providentiellement sa fonction utilitaire qu'il doit toujours accomplir jusqu'au jour où l'on pourra enfin s'en passer.

Quelques siècles s'écoulaient encore après la constitution définitive de la France, et la voilà reconnue comme la fille aînée de l'Eglise, peu à peu et par elle, l'idée chrétienne de la régénération de l'humanité par le Travail s'étend sur la Terre et c'est d'elle que sort l'organisation féodale, l'alliance de l'homme de Guerre, du Maître avec le Paysan,

Immense progrès sur l'antique esclavage, ce n'est plus le règne brutal de la force qui est la base du contrat social, c'est un pacte consenti où l'un, défenseur né de l'autre, doit lui procurer, par ses Armes et au prix de son sang, la paix nécessaire à la Récolte de la moisson commune.

Loyalement pratiqué à son origine, ce régime remet l'Agriculture en honneur, il permet à de nombreuses corporations d'Artisans de devenir riches et puissantes partout, autour des manoirs et des Abbayes s'élèvent des bourgs nouveaux, des

contrées entières encore sauvages se défrichent et sous l'influence de la France, il semble que l'Europe entre enfin dans la voie de la seule organisation sociale, que pouvait comporter les mœurs indisciplinées d'alors.

Malheureusement, les Rois sont là et, comme jadis dans la République d'Israël, autour d'eux surgissent les fléaux qu'ils traînent à leur suite.

Guerres continuelles, pestes et famines sont la punition providentielle de la défaillance coupable des Nations, l'Eglise vient d'abord au secours des peuples, puis elle-même, ou pour mieux dire son chef trahit aussi en quelque sorte la mission émancipatrice qu'elle tenait de son fondateur, et c'est de Rome même, sous le pontificat de Léon X, que part le signal de la renaissance du paganisme.

Une fois encore l'humanité dévie de sa route, mais, une fois de plus encore, nous allons voir le Juif la ramener dans le droit chemin, comment? c'est ce que nous allons expliquer.

Il n'est malheureusement si mauvaise organisation sociale qui n'ai son côté défendable, si l'on jette un voile sur les faces défectueuses, l'esprit les néglige et l'on accepte le tout en bloc.

Cette déplorable disposition des foules à accepter ce qui est, faute de mieux, est le commencement fatal de la décadence des nations, et c'est surtout contre ces défaillances possible de la conscience publique qu'il faut se défendre.

Or, suite forcée de la Renaissance

payenne, on avait vu reparaître ces juristes romains ou plutôt ces rhéteurs bizantins que le monde croyait à jamais disparus.

Ressuscités par les Rois, ils avaient vite repris leur situation prépondérante d'autrefois et deux siècles étaient à peine écoulés depuis leur premier triomphe, la Réforme protestante que, d'accord avec un César restauré par eux autant que par la Victoire, ils rééditaient sous le titre de Code Napoléon, les compilations de Justinien et reprenaient l'œuvre de Julien l'Apostat.

Mais qu'importe tout cela, s'exclamera la masse ignorante et aveulée, qu'adroitement ils exploitent et dépouillent, après tout cette législation en veut une autre.

Oui certes, si le Juriste sait garder la mesure, s'il vous égorge en détail, vous ignorerez toujours, vous ne voudrez même pas savoir si on veut vous l'apprendre, qu'en droit romain, on peut impunément, bravant toute équité, ruiner, écraser, broyer sans rémission, un homme comme une chose, sans, pour cela sortir des limites de la loi et des prescriptions des Codes.

Mais le Juif est là et vous en faites un Juge. qu'en pensez-vous maintenant de la Loi ?

Instrument inconscient de la procédure par l'iniquité lourde de ses arrêts, il faut bien que vos yeux se déssillent et que, de gré ou de force, vous preniez en dégoût cette parodie de la Justice à laquelle, sans

lui, vous vous soumettiez si patiemment tout à l'heure.

Et cet autre encore qui étale effrontément, au milieu des misères qu'il a créées, les milliards qu'il possède et qu'il a ramassés dans des spéculations louches, en affamant ou ruinant des milliers de familles.

Lui aussi a son mérite, il est un reprochable vivant de lâcheté actuelle du peuple de France, dont jadis nos aïeux n'avaient d'autre crainte que de voir le ciel tomber sur eux.

Ecrasés, dépouillés, foulés aux pieds, devenus pire que des esclaves sur ce sol qui, jadis, appartenait à ses pères, ce n'est que le spectacle de ce triomphe rapproché de leur abaissement, qui leur rendra le courage de secouer le joug infamant et de se souvenir de leur dignité native. Aimée du Christ, la France ne doit pas périr, mais pour la tirer de sa léthargie, il fallait un vigoureux révulsif :

Eh bien le voilà, c'est le Juif !

Ce sera la fin de la mission qui lui fut confiée jadis et, vraiment, la Providence ne pouvait mieux choisir.

Voici bientôt 1900 ans que *Jésus*, le juste entre les justes, est mort sur la croix du calvaire ayant, au prix de son sang, posé devant les nations le grand problème que tôt ou tard il faudra bien résoudre et qui peut se formuler ainsi :

Quelle est l'éternelle et véritable base des Sociétés humaines ?

Quel est l'immuable mot d'ordre de l'humanité à travers les générations ?

Au seuil de ce vingtième siècle qui s'approche, rien ne peut plus retarder la solution depuis si longtemps attendue, et cette solution n'est et ne peut être que le développement effectif de la solidarité humaine, l'application intégrale de la Fraternité chrétienne, qu'il a prêchée jadis et pour laquelle IL est mort.

Français ! notre rôle est tout tracé ; nous devons la proclamer d'abord, l'introduire dans nos institutions et dans nos mœurs ensuite.

Cette *Fraternité*, c'est le sentiment élevé qui résulte de la certitude d'une même origine, de la reconnaissance par tous d'un même père, qui réside dans les cieux et dont les enfants égaux entre eux doivent s'aimer comme des frères, s'aider, se secourir et surtout accepter le joug d'une discipline morale ayant pour but la réalisation du bien-être général et la facilité d'accomplir sans entraves, leur destinée terrestre.

D'autres vous ont dit qu'il ne fallait voir dans la vie que la mêlée confuse d'intérêts égoïstes et divers, le choc, la lutte d'êtres qui, physiquement semblables, sont en fait différents par les moyens d'action dont ils disposent et où chacun ne devait avoir qu'un but, satisfaire le plus possible et le mieux possible ses intérêts personnels bons ou mauvais, quelqu'en puissent être les conséquences pour les autres.

Ceux-là en ont menti, et aujourd'hui il vous faut choisir entre eux et nous. Répondez-donc, sans embages ?

Etes-vous *pour* ou *contre* Jésus ?

Etes-vous *pour* ou *contre* la *Fraternité*, qui est sa doctrine ?

Puisque vous ne pouvez à aucun signe certain établir de différence entre les hommes, convenez donc qu'il n'y en a pas de deux espèces. Donc, il n'y aura de justice sociale que le jour où se reconnaissant égaux, les hommes auront établi entre eux l'équivalence des services, au lieu et place de cet intérêt égoïste que l'on veut faire passer pour l'intérêt général.

Car il n'y a pas à équivoquer, si vous croyez que ce puisse être sur l'Intérêt individuel que l'on puisse faire reposer l'organisation sociale, il n'y a qu'à l'étudier dans ses manifestations et vous allez voir de suite à quelles aberrations monstrueuses il mène l'individu.

N'est-ce pas cet intérêt qu'il invoque pour pouvoir sans scrupules sacrifier autour de lui les bêtes dont la chair peut servir à sa nourriture ?

C'est mon intérêt, dit-il, donc c'est mon droit et il tue.

Après avoir mangé, veut-il se préserver du froid, il tue pour avoir la fourrure.

Veut-il ensuite ajouter un ornement à son vêtement, il tue encore, c'est toujours son intérêt, donc c'est son droit.

Sous un climat différent du notre, il lui déplaît de voir Chimpanzés ou Gorilles, dévaster ses plantations, détruire sa récolte, il les tue.

Jusqu'ici rien à dire, mais le lendemain c'est un négro, un autochtone, quelconque qui vient le piller, c'est bien son

intérêt de l'empêcher, il tue et c'est peut-être son droit ; mais survient un blanc, un homme de sa race, comme son intérêt ne peut avoir changé en raison de la qualité de l'agresseur, il tue encore.

Seulement voilà, si c'est l'autre qui prend les devants et le tue le premier, on ne peut pas nier que ce ne soit son intérêt aussi, faut-il en conclure que ce soit son droit ?

Dame, écoutez, puisque ces deux hommes sont des étrangers l'un pour l'autre, je ne vois pas bien ce que l'on peut objecter ; si l'intérêt individuel est la règle, la vie d'un homme appartient sans conteste à quiconque à un intérêt à la prendre et peut le faire sans perdre la sienne.

Exagération, direz-vous. C'est la vie à l'état sauvage que vous décrivez-là, dans la forme civilisée, il n'en va pas de même.

En apparence, c'est possible, mais dans notre civilisation il n'est nullement besoin pour sauvegarder son intérêt de tuer brutalement et soi-même son semblable, on se contente d'élever autour de ce que l'on possède, un mur assez haut ou un fossé assez profond, que défendront de toutes leurs vigilances, les représentants de l'organisation sociale actuelle.

L'intrus crève de faim au lieu de mourir d'un coup de fusil, au fond bien qu'un peu plus long le résultat est le même, mais, enfin, c'est toujours au nom de votre intérêt, lequel, dites-vous, est votre droit absolu, que vous avez pris la vie de votre semblable.

A quoi bon continuer, vous ne pouvez pas échapper à ce raisonnement.

Si l'intérêt est la règle exclusive, on doit chercher à triompher des intérêts adverses par n'importe quels moyens force ou ruse, ruse en faisant le possible pour ne pas être découvert, force, en associant aux siens assez d'intérêts semblables pour constituer un groupe puissant et par cela même au-dessus de toutes atteintes. On le voit donc, il serait monstrueux et répugnant que ce fut là l'idéal d'une société.

Nous avons mieux à faire. Semblable au Mane-Thecel-Phares du festin de Balthazar, on avait lu jadis, écrit sur la muraille du vieux monde qui s'écroulait, la devise fatidique :

Liberté-Egalité-Fraternité.

Ceux qui s'étaient chargés de la populariser et de la faire entrer dans les mœurs et dans la pratique, ayant failli à leur tâche, c'est à nous, Disciples de Jésus, qu'il appartient de la continuer.

Nous ne répudions pas l'héritage, car la Liberté même dans le sens révolutionnaire, n'a jamais impliqué l'indépendance qui est le propre de la brute.

Liberté était le cri de délivrance, l'affirmation enthousiaste que les hommes étant tous semblables à leur origine nul n'avait pouvoir pour les contraindre par la force, et qu'il n'y avait sur terre qu'un principe souverain, l'*Egalité*.

Or, la servitude antique, l'asservissement par la force ayant disparu avec la

domination de la caste guerrière, la Noblesse.

L'asservissement à l'or, au capital devant disparaître par la ruine de la bourgeoisie, œuvre providentielle du Juif, le mot d'ordre nouveau, la résultante forcée des faits inconsciemment accomplis sera enfin

La Fraternité.

C'est sur elle seule que doit se réédifier la nouvelle organisation sociale, sur elle seule que se poursuivra l'œuvre jadis commencée aux premiers jours du monde et continuée sur le Golgotha.

Et cela est si vrai, les temps sont si proches, qu'au jour même où j'écrivais ces lignes, un député socialiste emporté par la situation s'écriait à la tribune et aux applaudissements de la Chambre.

« La République sera fraternelle ou elle ne sera pas. »

Paraphrasant sans s'en douter peut-être, cette affirmation de l'Encyclique sur les conditions des ouvriers :

« Si l'on obéit aux préceptes du christianisme, ce ne peut être que dans l'Amour Fraternel, que s'opèrera l'union de tous les hommes. »

Devant cette double affirmation partie de rangs si opposés, devant une si rare unanimité il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est d'examiner d'abord et de formuler ensuite les conditions pratiques de cette future organisation fraternelle qui doit remplacer toutes les autres, passées ou présentes.

Mais, d'abord, précisons bien.

Pour produire ses heureux effets la Fraternité ne doit pas être seulement une formule vague, figurant aussi bien au frontispice des monuments que dans les déclarations gouvernementales.

Elle doit être un fait vivant, se prouvant, s'affirmant dans chaque manifestation de l'action sociale, dans chaque acte de la vie particulière, comme dans chaque pensée de l'individu, ou alors ce n'est rien, ou plutôt c'est ce qui est actuellement, et que nous voulons plus.

Il en est de la fraternité comme des autres vertus républicaines nos docteurs de la loi, devraient en parler un peu moins et la pratiquer un peu plus, mais comme ils s'en soucient fort peu, nous sommes bien obligés de l'organiser à leur place.

Le voulez-vous ?

Eh bien, pour ce faire, il faut comme Newton, voyant tomber la pomme et concluant de sa chute aux lois de la gravitation universelle partir de ce fait bien simple mais d'observation courante pour tous, que partout où il y a deux hommes réunis, l'un prend facilement sur l'autre, qui l'accepte sans difficulté, un certain ascendant moral, une certaine suprématie intellectuelle.

C'est de cette propension constante de l'esprit humain qu'il faut tirer le point de départ, la base de l'édifice social à construire, en laissant bien entendu à chacun le droit absolu, la liberté entière de choisir de son plein gré l'homme, l'ami, le frère aîné auquel de tout son cœur et de

tout son être, il se subordonnerait volontairement.

Mais dira-t-on c'est compter sans l'esprit de révolte inhérent à la nature humaine, sans la malveillance native de l'homme, et vous en trouverez certainement qui ne voudront pas accepter cette subordination nécessaire.

Je le reconnais d'avance, il y en aura, d'ailleurs, ce sera leur droit strict, mais fraternité ne veut pas dire duperie et opposé à ce droit ou tout au moins son équivalent, il y a le notre en vertu duquel nous dirons ceci :

Comme vous nous sommes sur terre, et comme vous nous voulons y vivre. Or, pour nous, il n'y a qu'un moyen d'entretenir la vie, c'est *le travail* en dehors duquel nous ne voyons que le vol ou la rapine.

Le travail par tous ne peut produire de fruits *pour tous* que par son organisation rationnelle, et cette organisation ne peut exister que si tous nous considérons notre commune patrie comme *un atelier unique* ou chacun doit volontairement accepter une tâche déterminée par la quantité de capital social qu'il détient ou d'intelligence que Dieu lui a accordé.

Le résultat de cette entente doit être la vie pour tous, le bien être pour le plus grand nombre, la richesse même pour quelques-uns et cela, je le répète, par la juste répartition des fruits du travail.

Or, l'ordre et la hiérarchie reposant sur l'acceptation par tous d'une discipline volontaire, sont plus que nécessaires pour cette répartition, ils sont indispensables.

Vous dites ne pas vouloir de cette discipline, vous refusez d'accepter le règlement commun, alors que voulez-vous, si nous ne pouvons nous entendre, sortez de l'Atelier, séparez-vous de nous, qui sommes le plus grand nombre et qui l'acceptons.

La terre est assez vaste pour que nous ne nous gênions pas, et nos colonies, où d'ailleurs notre protection vous suivra, vous sont ouvertes, car nous ne voyons pas pourquoi vous auriez la prétention de rester parmi nous et de bénéficier de notre organisation fraternelle et de nos unions corporatives, alors que vous ne voulez pas en prendre les charges.

Donc, au large, et ceci dit et fait, il ne restera dans cet atelier qui s'appelle la France que des travailleurs ayant chacun leurs attributions bien définies, pour concourir tous, suivant leurs différentes aptitudes et leurs forces personnelles, à la prospérité générale.

Est-ce à dire que cette expulsion des indisciplinés sera définitive, non certes, car la porte de la Mère Patrie, restera toujours grande ouverte à qui voudra revenir sur sa décision, mais comme à toute mesure sociale il faut une sanction, l'expulsion provisoire s'impose dans le cas qui nous occupe.

Ainsi donc il ne restera sur le sol continental, aucun élément perturbateur ; néanmoins, dans la foule restante, il faudra toujours établir l'ordre, c'est-à-dire donner à chacun sa place pour établir les responsabilités, et faire de telle sorte

qu'en aucun cas cette place ne puisse être confondue avec une autre.

Précisons bien, car ceci est le principe fondamental du système. Il faut absolument que dans cette société nouvelle, chacun de ses membres ne puisse jamais être l'individu errant vagabond, inconnu que nous voyons trop souvent aujourd'hui passer dans les rues de nos villes ou traîner sa misérable existence sur les routes des campagnes.

Par le seul fait de sa forme humaine qui le fait notre semblable, cet homme est notre frère, et nous lui concédons, comme nous l'exigeons pour nous, le droit à une famille, à un foyer, à une parcelle du sol, à la vie de chaque jour pour lui et les siens, et cela en échange des services, qu'il doit rendre, qu'il rendra, ou qu'il a rendu à la collectivité.

Et pour établir le chiffre exact de ces services, nous lui ouvrons comme à tous un compte *sur le grand livre social*.

Cela va faire rire !

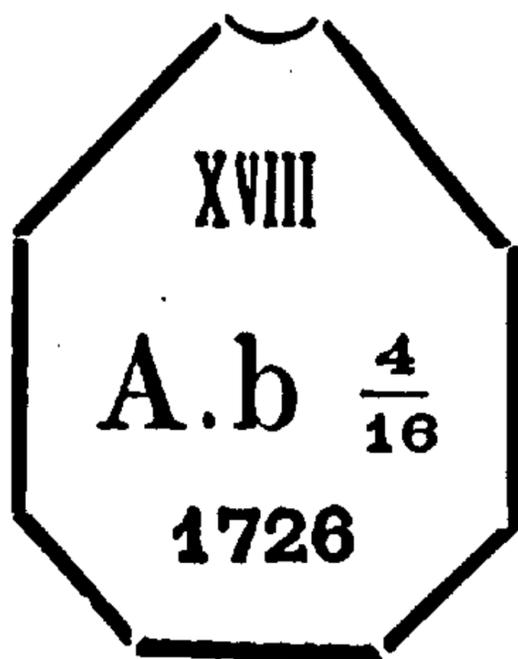
Un compte par Doit et Avoir à chaque Français, et cela depuis le Président de la République, le général commandant le corps d'armée, le grand industriel propriétaire de cent usines, jusqu'au casseur de cailloux, le valet de ferme, le pâtre de la dernière bourgade.

Quelle idée baroque !

Que voulez-vous toute idée de réforme par cela même qu'elle vise à réformer est fatalement en désaccord avec les idées routinières usuelles, il est donc plus sage au lieu de s'en moquer d'abord, d'atten-

dre et de voir venir la suite. Or cette suite la voici :

A chacun des membres actifs de notre fraternité, nous donnons le cachet distinctif suivant, qu'il portera dans sa poche, en breloque, en anneau, en collier, qu'importe, mais dont il ne devra jamais se séparer.



Lisons-le ce cachet :

XVIII 18^e corps d'armée de la France ;

A 1^{er} département de cette région :
Gironde ;

b 2^e arrondissement de ce départe-
ment : Bordeaux ;

4 4^{me} canton de cet arrondissement :
Carbon-Blanc ;

16 16^e commune du canton : Cenon ;

1726 Numéro du folio sur lequel je suis
inscrit au grand livre social de
la commune.

Voilà, vous en conviendrez, une dési-
gnation bien précise de chaque indivi-

dualité, et qui peut permettre de la retrouver en toute occasion parmi les 35 millions d'habitants de la France puisqu'il n'y en aura aucune de pareille.

Si l'homme est marié, son épouse prend le numéro impair suivant et les deux numéros sont barrés sur chaque cachet.

1726

1727

S'il s'agit de leurs enfants, chacun d'eux sera désigné par le numéro d'ordre de sa naissance inscrit sous le numéro du père.

Dans un carré si c'est un garçon $\frac{1726}{\boxed{2}}$

Dans un rond s'il s'agit d'une fille $\frac{1726}{\textcircled{4}}$

et ils restent ainsi indiqués, les garçons jusqu'à leur majorité où ils prennent un numéro pair personnel; les filles jusqu'à leur mariage où elles prennent le numéro impair qui suit celui de leur mari.

Le chef de famille fait-il partie, et il ne peut guère en être autrement, d'une Société coopérative de production, le numéro de la commune est remplacé sur le cachet par le numéro d'ordre ou le signe distinctif de cette Société, et le numéro du grand livre social n'est autre que le matricule de ce travailleur sur les contrôles de l'Association.

Voilà donc, vous en conviendrez chaque Français en possession d'un titre in-

déniable de son incorporation dans la grande fraternité française. Il a en mains et en tout lieu, sous une forme facile à vérifier, la preuve certaine de son état-civil, et en tout et partout sur le sol français il n'est plus un étranger puisqu'il peut instantanément et par l'apposition de son sceau justifier de sa qualité.

Une première conséquence jaillit de cette matriculation, quelque bizarre qu'elle paraisse, plus d'individualités louches, de gens venus on ne sait d'où, vivant d'on ne sait quoi. Chacun aura sa place marquée et suivant cette place un rôle lui est reconnu dans la vie générale et dans son groupe particulier. Là, l'un et l'autre se connaîtront, pourront avoir l'un pour l'autre pleine et entière confiance, ce qui est la première condition, la base indispensable de la fraternité si l'on veut qu'elle devienne efficace et effective.

Pour l'organiser nous nous servons avons nous dit de ce sentiment affectif que chaque homme ressent instinctivement pour un ou plusieurs autres hommes.

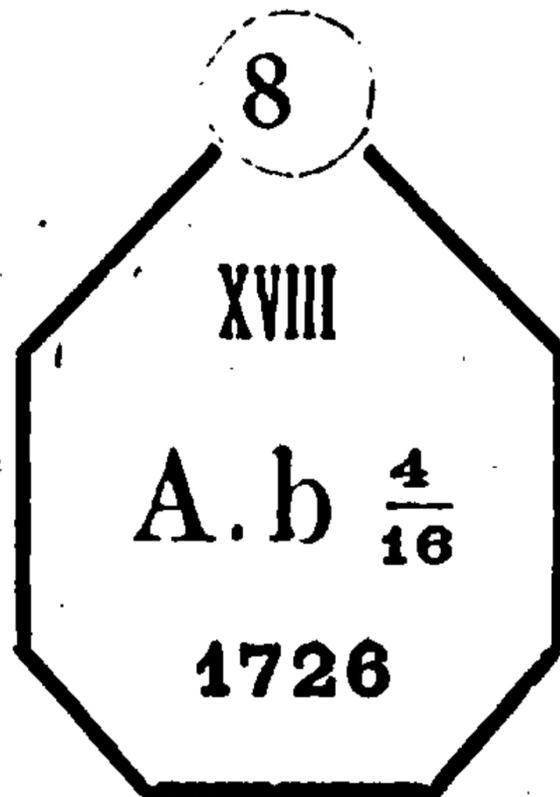
Il se nomme l'amitié et c'est guidé par lui que chacun choisira autour de lui les deux autres amis, les deux compagnons de travail vers qui il se sentira entraîné par une mutuelle sympathie.

Les voilà tous trois réunis, je les suppose, et le plus souvent il peut en être ainsi, l'un vieil ouvrier, l'autre dans la force de l'âge, le dernier entrant dans la vie.

Ils sont comme un résumé de l'ensem-

ble des besoins sociaux, à eux trois, ils peuvent avoir, ils ont même une volonté consciente et raisonnée, ils savent fort bien, l'un l'expliquant aux autres ce qu'ils veulent et surtout pourquoi ils veulent et ils n'ont plus qu'à choisir un quatrième qu'il supposeront plus intelligent pour le charger de l'exécution de cette volonté.

Le quatrième réunira son cachet aux leurs pour former un groupe



et le distinguera par un numéro d'ordre, qui sera celui de la dizaine, car il peut lui, suffir à divers groupes, mettons trois, ce qui fait neuf citoyens dont lui dixième est le chef,

Voilà donc un groupe social constitué, apte à délibérer, pouvant prendre en toute connaissance de cause et touchant ses intérêts particuliers des décisions, qu'il peut faire transmettre aux autres groupes par son dizainier.

Que dix de ces groupes s'entendent en

choisissant un représentant commun, distingué par son cachet qui prend la forme carrée, et dix de ces représentants dans une commune de 1000 électeurs, ce qui suppose 4 à 5000 habitants peuvent constituer l'Assemblée communale.



Et dans cette assemblée, il faut bien le reconnaître, chaque électeur sera, sans exception aucune, représenté dans ses plus petits comme dans ses plus grands intérêts; par l'intermédiaire du dizainier, son chef de groupe. Il peut faire prévaloir ses idées si elles sont bonnes, ses réclamations si elles sont justes.

Ensuite dix centeniers ou si vous préférez dix membres des assemblées communales, peuvent choisir un délégué (cachet rond) ce qui donnerait 20 délégués pour 20,000 électeurs, et parmi ceux-ci un serait le député, soit environ 500 pour la France (à peu près le chiffre actuel).

De ce coup et sans grand fracas, notre système électoral serait entièrement modifié, et tout le monde, *tout le monde, vous entendez bien*, et non plus comme aujourd'hui le 1/4 du corps électoral, y serait représenté.

Les mêlées électorales entre les partis, les ardentes compétitions d'opinion, qui sont par la façon dont on les pratique et les entend la honte des élections actuelles, n'auraient plus raison d'exister et l'on verrait l'accord parfait enfin établi entre les électeurs puisque tous auraient leur élu avec lequel, par leurs dizainiers et centeniers, ils se tiendraient toujours en

rapport d'idées et de sentiments. Il n'y aura même plus besoin d'élections car elles auront lieu pour ainsi dire chaque jour dans le pays, suivant les mouvements, les fluctuations diverses de l'opinion de la masse, lesquelles se traduiraient en langage précis par les dizainiers, se compléteront et se rectifieront en passant par les centeniers pour prendre une forme définitive et réfléchie en arrivant au Parlement.

Ce sera le maintien de l'esprit de suite puisqu'il suffit de bien faire pour conserver son mandat, et ce sera aussi la reconnaissance du respect dû aux manifestations de l'esprit mobile du peuple.

Si peu que vous ayez saisi le mécanisme du système proposé, vous devez pouvoir vous dire, qu'en effet, il y aurait peut-être quelque chose à faire dans cet ordre d'idées, ou chaque électeur dans son part; et dans son opinion, constituerait des Mandataires que nul ne pourrait contester ou récuser, et avec qui il resterait en relations directes.

Seulement, de suite une autre idée surgira, vous vous direz, si l'on établit ce système, demain on achètera les groupes, on corrompra les dizainiers, on fera part du butin aux délégués et seuls les pauvres diables seront toujours dupés et victimes de la puissance de l'or et de la suprématie de la richesse, c'est-à-dire du système Juif.

Et en effet vous aurez cent fois raison quel que soit le progrès à réaliser, *la puissance de l'or*, est là qui barre le chemin.

Rien ne peut donc aboutir, si cette question de l'or ou plutôt du *métal monnaie ayant cours universel* et représentant par *lui-même*, et quel que soit son possesseur, une valeur d'échange suffisante pour satisfaire aussi bien les besoins que les vices de l'humanité, n'est pas élucidée.

C'est là le point toujours vif du problème social dont, au fond, le juif n'est que la face actuellement en vue.

Sans doute, il reste toujours bien lui Sémite en face de l'Aryen, l'être malfaisant par excellence, le contempteur né de tout idéal supérieur, l'entremetteur obligé de toutes les corruptions morales ou physiques ; mais il n'agit, il n'existe, ne fait du mal que servi par cette puissance : l'Or.

Il faut donc, si l'on veut aboutir, attaquer l'ennemi face à face, arracher les dents de l'antique serpent, et ne se croire vainqueur que lorsque, l'ayant jeté pantelant sur la poussière de l'arène, l'ayant écrasé, supprimé, remis à son rang, à sa place, il disparaîtra à tout jamais des relations sociales ou n'y jouera qu'un rôle effacé.

Alors seulement la question sera résolue.

Au fond, qu'est-ce que la monnaie ?

C'est un produit du Travail humain qui, sous une forme qui se prête admirablement à sa conservation indéfinie, sert à régler les échanges que font les hommes entr'eux.

Cherchons son origine.

Dès qu'il fut sorti de l'état primitif ou

sauvage, l'homme eût pour principale préoccupation, alors que déjà la conservation immédiate de sa vie lui était assurée, la recherche du bien être.

Pour ce faire, tous les produits divers du travail lui devenaient nécessaires, mais seul isolé, il lui fut, non pas impossible mais difficile de les obtenir dans leur diversité par son seul labeur.

Alors d'instinct et pour se les procurer il adopta le moyen de l'échange.

En principe cet échange ne pouvait être que celui des produits servant directement à la perpétuation de la vie, contre d'autres du même genre.

Rien n'était plus simple alors que d'en déterminer la valeur, car, bien que ne l'ayant pas créé, chacun était d'avance fixé sur la quantité du travail incorporé à la matière première, et plus ou moins influencé par son besoin et son désir savait ce qu'il voulait offrir, de son propre travail, en échange de celui des autres que mentalement il évaluait lui-même.

Seulement ce mode d'opérer n'était pratique qu'entre producteurs et sur les lieux d'origines, pour les contrées lointaines, l'incertitude des besoins, la difficulté des communications, la différence des langages étaient autant d'obstacles qui pour être vaincus nécessitèrent bien vite des intermédiaires spéciaux, qui sous le nom de commerçants, transportaient d'un lieu à un autre et à leurs risques et périls, les produits du travail pour en opérer l'échange, et en régler la distribution à leur profit.

Forcément alors et sur les marchés éloignés, le mode d'évaluation des produits devait changer, et ce n'était plus comme l'exigeait la justice commutative, la quantité de travail incorporé qui servait de base puisqu'elle pouvait être inconnue des deux producteurs, mais seulement les caprices du vendeur et de l'acheteur, lesquels variaient suivant les saisons, les besoins et aussi les risques que couraient les transporteurs.

De là la nécessité de rechercher pour corriger ces écarts et revenir à la règle de justice, qu'au fond chacun désirait, une matière première qui, répandue également ou à peu près sur toute la terre, nécessiterait pour être transformée une quantité presque invariable de travail incorporé, qui serait en outre d'une conservation indéfinie et surtout d'un transport facile.

Cela trouvé on en ferait la commune mesure des efforts humains à laquelle on pourrait facilement les rapporter tous, et ainsi les évaluer.

Seuls, les métaux répondaient à ces nécessités diverses, et parmi eux l'or, l'argent, le cuivre obtenaient la prédominance offrant surtout cet avantage que lorsqu'il n'y avait pas lieu de les utiliser comme marchandises d'échange, ils se prêtaient par leur ductibilité, leur éclat, leur inaltérabilité, à ces besoins d'art, de parure de luxe qui sont innés chez les hommes quelque soient leurs races et leurs degrés de civilisation.

On ne peut le nier, ils offraient de

grands avantages, et sous forme de monnaie, c'est-à-dire de lingots revêtus d'une empreinte lui donnant l'authenticité, leur emploi devint bien vite universel.

Malheureusement les inconvénients de ce système d'abord inaperçus, sont devenus de notre temps plus nombreux que ses avantages, et aujourd'hui sans vouloir ce qui serait impossible nous priver des uns, nous estimons qu'il est nécessaire de nous garer des autres.

En face du *Travail* doit toujours se trouver sa récompense : le *Produit*.

Si l'un peut équivaloir l'autre, la question sociale est résolue en toute justice, et il n'y a plus qu'à procéder fraternellement aux échanges.

Mais, de par l'existence de la monnaie, le problème est faussé ; car, si d'un côté elle est bien la représentation du travail, de l'autre il est malheureusement possible par le vol, la débauche, la spéculation, de se la procurer sans travail et, dès lors, de jouir et de consommer sans avoir produit et sans être un travailleur ; de là le désordre actuel, donc il faut revenir comme toujours à la vérité primitive.

En établissant la monnaie que cherchaient les sociétés du passé ?

Nous l'avons déjà dit, établir une universelle mesure de *l'effort humain* mesure à laquelle tous les autres efforts puissent être rapportés et cela afin de régulariser l'échange du produit de ces efforts.

Mais pour produire de la monnaie, c'est-à-dire du métal affiné, il faut préala-

blement avoir produit assez de blé, pour pouvoir se livrer à la recherche du minerai, seul l'excédant du premier permet de posséder l'autre.

Si la production dans un temps donné des choses nécessaires à la vie était identiquement la même que leur consommation dans le même temps, l'échange direct des produits bien que plus compliqué peut-être, devrait évidemment suffire pour en établir la répartition entre les hommes, et la monnaie qui n'avait d'autres qualités que sa conservation indéfinie et son faible volume, qui en permettent facilement le transport, deviendrait un rouage inutile dans la vie économique courante des peuples.

Mais objectera-t-on, même en admettant l'échange direct des produits, un étalon invariable de la valeur d'échange n'en reste pas moins indispensable, car sans lui comment distinguer entre eux et établir d'une façon équitable, le degré d'utilité des divers produits du travail. Or, c'était là aussi un des principaux rôles de la monnaie. Si vous la supprimez, par quoi la remplacerez-vous ?

La question ainsi posée, voici la réponse.

Elle rompt en visière, je le reconnais, avec toutes les notions admises jusqu'ici en économie politique officielle, mais peut-être, si on veut l'examiner sans parti-pris, n'est-elle pas plus mauvaise pour cela.

Un étalon invariable est celui qui, dans tous les temps, dans tous les lieux, dans

toutes les circonstances, conserve vis à vis des choses qu'il est chargé de mesurer, le même pouvoir d'évaluation.

Or, ce n'est pas absolument le cas des métaux précieux, l'argent, aujourd'hui, est déprécié et a perdu la moitié de son pouvoir d'achat, demain la découverte d'un placer, d'un gisement sérieux peut en faire perdre autant à l'or, et de même pour les autres métaux.

En raison de ces variations possibles, le métal n'est certainement pas l'Etalon unique sur lequel peut s'échafauder les relations nécessaires des individus, des groupes, des Sociétés et il faut en trouver un autre.

Cherchons-le donc.

Abstraction faite des besoins artificiels que la civilisation crée chez l'homme que veut-il en premier lieu ? Vivre.

Que doit-il faire pour obtenir ce résultat ? Travailler ;

Par la chasse, par la pêche, par la recherche du fruit s'il est à l'état nomade ou errant ;

Par l'ensemencement du champ, l'élevage du bétail, s'il est à l'état sédentaire.

Quel est son but ? Recueillir la nourriture d'un jour en compensation du nombre indéterminé d'efforts qu'il fait dans ce même laps de temps, moyennant quoi il se déclare satisfait ou doit l'être.

Je le répète, car la définition est capitale.

Sous quelque latitude, sous quelque climat, sous quelques conditions que se trouve l'homme, il veut, en règle gé-

nérale, obtenir en échange de 8 à 12 heures d'efforts, la nourriture nécessaire pour soutenir son existence pendant 24 heures.

Mais l'homme ne doit jamais être considéré seul, il a une compagne et une famille, si ce n'est l'enfant, c'est le vieillard qui est à sa charge, le résultat utile de ses efforts doit donc correspondre à la nourriture d'un groupe moyen de 4 à 6 personnes, étant admis que l'abri lui appartient et que le vêtement lui est assuré par le travail de l'atelier domestique.

La chose qui reste donc invariablement la même, qui tant que l'homme existera et que le monde durera ne subira aucune variation.

C'est la quantité moyenne de Pain (ou de la denrée qui le remplace riz, millet, etc., etc.) nécessaire pour soutenir et assurer la vie d'un groupe familial pour un jour.

Est-il si difficile de la déterminer, je ne pense pas, nous sommes en Europe n'est-ce pas, et le blé forme la base de notre alimentation, or, pour faciliter le raisonnement nous admettons, et plus loin nous dirons comment il l'obtiendra, que tout travailleur possède l'abri, c'est-à-dire la maison et la portion de terrain qui l'entoure, et où il cultive les légumes qu'il consomme et dont l'excédant profite à la basse-cour dont il vit ensuite.

Que faut-il à ce travailleur pour être assuré lui et sa famille du pain quotidien ?

Dix livres.

Eh bien ce sera là notre étalon et nous allons former de sa représentation fiduciaire et sous le nom de Franc que nous avons déjà la base du système nouveau.

Chaque citoyen avons-nous dit précédemment est représenté par son cachet, celui que nous avons vu plus haut porte le numéro 1726, c'est le folio du grand livre de son groupe, lequel peut aussi bien, être une commune qu'un groupe corporatif, qu'un syndicat de production.

Ouvrons-le ce grand livre et voyons.

C'est le *Doit* et l'*Avoir* de cet homme.

En bonne justice sociale que peut-on faire figurer à son *Avoir*.

Tout ce que son travail a produit.

Que faut-il porter au *Doit*.

Tout ce que lui et les siens reçoivent et consomment pour les besoins de la vie.

Si cet homme a voué son labour à l'*Industrie*, le *doit* et l'*avoir* doivent, en fin d'année, se balancer rigoureusement.

S'il est un agriculteur, il peut, il doit même y avoir un excédant qui lui appartient.

Expliquons la cause de ce qui semble à première vue une singulière anomalie, et qui cependant n'est autre chose que la véritable règle sociale.

Les produits utilisables pour l'homme ont deux sources différentes.

Les uns par l'agriculture proviennent du sol et peuvent, s'il le faut, être décuplées par une culture à la fois rationnelle et scientifique.

Les autres sont les fruits de l'industrie humaine aidée des forces mécaniques de la nature, actuellement domptées, asservies, par des machines qui peuvent devenir cent fois plus puissantes encore.

Dans l'agriculture, les caprices des saisons, ou les rendements divers des récoltes peuvent chaque année faire varier la quantité des produits, il y a là une éventualité, un facteur inconnu plus fort que les calculs humains et devant lequel il faut bien s'incliner.

Y a-t-il disette, c'est par des privations qui s'imposent à tous, mais plus particulièrement à l'agriculteur que se rachète le déficit de production.

Y a-t-il abondance, ce n'est que justice qu'elle compense pour lui les peines passées et qu'il bénéficie de la plus-value de la production, plus-value qui constitue son épargne individuelle qui devient l'épargne de la nation.

Mais dans la production industrielle, telle qu'elle doit être organisée, ayant pour base et pour règle la *fraternité* des producteurs, s'exerçant d'abord sur un marché plus restreint que celui du monde, s'arrêtant même s'il le faut pour l'essai du système aux frontières nationales, entre corporations associées, entre peuples mutuellement désarmés, les besoins de la consommation usuelle peuvent et doivent facilement être calculés.

Si la spéculation sur la misère du travailleur n'existe plus, si l'accaparement des marchandises est empêché, si la coopération, qui n'est autre chose que l'union

des efforts de tous pour satisfaire les besoins de chacun et obtenir avec le minimum de peine le plus de produits possibles au moindre prix de revient est organisée comme il convient, il reste peu, ou pour mieux dire pas d'éventualité sur le marché intérieur d'un peuple.

La fabrication peut dès lors s'équilibrer avec la consommation, et la surproduction, cette cause presque unique de la misère ouvrière, et de la dépréciation des produits du travail, ne peut plus exister qu'en vue d'une exportation possible qu'il est toujours facile de prévoir et de régler, et qui n'est plus qu'une réserve.

Donc, dans l'industrie, à égalité de travail humain incorporé à la matière première provenant du sol, les échanges doivent s'équivaloir et entre travailleurs échangeant leurs produits en nature par l'intermédiaire d'un Magasin coopératif, il n'y a lieu pour aucun d'y ajouter, en sus des frais généraux, quoique ce soit à titre de plus-value ou de bénéfice, car chacun ayant, en vertu de son *droit de vivre*, incorporé à son produit la rémunération juste et équitable de son travail, ce qu'il ajouterait ensuite à quelque titre que ce soit, constituerait un abus au préjudice de la masse des autres travailleurs.

En effet, la mise en Œuvre des matières premières provenant du sol ne peut avoir lieu utilement qu'à l'aide d'un capital social de sciences, d'épargnes et d'efforts (matériel préexistant, numéraire circulant, ingénieurs et chefs instruits, contre-

maitres ou ouvriers expérimentés), etc., lequel commun à tous est le produit solidaire des siècles écoulés et des générations disparues, en un mot, du travail de tous ceux qui nous ont précédés.

Ce capital créé par tous, quant à son fonds même, est *théoriquement* la propriété indivise de tous, et bien que tous n'en aient pas le libre emploi, ni la possession, tous doivent profiter du bénéfice de son existence, s'en servir pour créer de nouveaux produits et recevoir pour ce travail, pour cette transformation de la matière opérée par leurs soins et à l'aide du capital social commun, une rémunération juste et équitable leur permettant de vivre suivant le rang qui leur est attribué et de faire face à leurs obligations sociales.

Donc si la fraternité et la solidarité humaine proclamées aujourd'hui comme la base des sociétés ne sont pas de vains mots, si on veut les voir entrer dans la pratique, il faut proclamer qu'une fois les frais généraux de l'Association, le taux de la rémunération ouvrière ajouté à la matière première, c'est un crime de lèse-humanité que d'y porter la main, soit pour l'augmenter au profit de quelques-uns, et produire la cherté, soit pour le diminuer et obtenir un bon marché qui ne peut être que le résultat de privations de tous ou le vol d'une partie de leur salaire.

De ces définitions rigoureusement justes en elles-mêmes, il résulte pour l'agriculture un avantage immense sur l'industrie, car dans la première l'homme

peut trouver le chemin de la richesse par son droit à l'excédant de la production sur la consommation, dans la seconde, il a simplement le droit de vivre suivant son état et son milieu, et ne peut arriver à la richesse que par l'épargne.

Voilà, je le comprends, des conclusions qui ne sont pas faites pour plaire aux admirateurs des fils de Jacob, à ceux qui juifs ou judaïsants rêvent la fortune facile par l'exploitation de l'ouvrier ou par la spéculation, cependant je ne puis les modifier et même pour mieux me faire comprendre, je reviens encore sur ma démonstration.

A chacun de ceux qui possèdent et vivifient le sol, Dieu accorde autant de fois un franc *qu'ils récoltent* de fois 10 livres de blé, autant de fois un franc *qu'ils encuvent* 10 litres de vin, autant de fois un franc *que leurs troupeaux leur donnent* 10 litres de lait.

Ceux-là sont les maîtres de la terre, en communion intime avec elle ils forment le chaînon invisible reliant la vie planétaire à la vie sidérale, puis venant après eux sont ceux qui les aident et qui, sous leur direction, fécondent les sillons de leur sueur, ceux-là aussi ont droit à une part de la libéralité divine, c'est-à-dire à autant de francs *qu'ils leur faut* de fois 10 livres de blé, 10 litres de vin, 10 litres de lait ou tout autre denrée ramenée à cette équivalence, pour subvenir aux besoins primordiaux de leur famille.

Mais en dehors de ces besoins, il en

existe d'autres, de bien-être, de confort, de luxe même, qui pour ne pas appartenir aux nécessités purement matérielles n'en sont pas moins nécessaires : industries, sciences et arts, ont donc aussi des droits égaux à la répartition des bienfaits de Dieu et doivent en profiter.

L'organisation sociale est donc d'une simplicité enfantine, elle consiste à faire faire par des Sociétés coopératives de production et de consommation établies sur tous les points du territoire, le dénombrement en francs sur la base par équivalence de l'invariable étalon indiqué plus haut, des revenus que la Providence concède à l'homme laborieux et qui sont les seules sources d'entretien de la vie terrestre, et à faire de ces Sociétés les économes de la collectivité, *en leur donnant à répartir ces francs* dans la limite où chaque chef de famille a coopéré à les faire naître par les efforts qu'il y a consacrés.

Comment cela peut-il se faire ?

Sans avoir la prétention d'indiquer une organisation définitive, je vais essayer d'esquisser ce qui semble possible dans cet ordre d'idées.

Mais avant je m'adresse à la bonne foi de quiconque voudra bien me lire, il devra soigneusement distinguer entre les principes que j'énonce lesquels sont simplement tirés de l'évangile, jadis prêché par saint Paul au monde romain et dont le premier et fondamental axiome était celle affirmation :

Nous le déclarons expressément, si

quelqu'un d'entre vous ne veut pas travailler il ne doit pas non plus manger.

Et l'application que j'essaie de faire passer dans la pratique.

Des premiers on ne peut rien dire, de la seconde on est d'autant plus libre que j'ai conscience de n'avoir pas élucidé bien des points.

Mais que le lecteur ne s'arrête pas, je l'en supplie, à une vaine critique de mon œuvre, qu'il prenne la parole à son tour, qu'il indique les parties faibles, qu'il supplée à mon insuffisance trop manifeste et que de l'union de toutes les bonnes volontés, sorte bien vite dans sa splendeur la cité nouvelle qui, fondée sur la fraternité et la solidarité humaines, sera l'œuvre impérissable et l'honneur du vingtième siècle.

Voici donc comme on pourrait opérer :

D'octobre à décembre de chaque année, c'est-à-dire les récoltes faites, tout propriétaire agriculteur déclarera et fera mentionner sur le folio du grand livre où il est inscrit, lequel est tenu ou à la municipalité de la commune où il réside, ou au Syndicat de production dont il fait partie, l'importance totale des produits qu'il a récoltés.

On en calcule la valeur sur la base d'un franc par unité de 5 kilos de pain fabriqué.

100 kilos de blé étant supposés donner 70 kilos de farine et 105 kilos de pain cuit, les déchets, son, repasse, couvrant les frais de fabrication.

Toutes les denrées autres que le blé

sont ramenées par équivalence à cette base fixe et immuable.

Aussi les vins du Midi, les bières ordinaires du Nord, les cidres de l'Ouest peuvent être considérés sans difficulté comme le litre équivalent à la livre de pain, et il peut en être de même du lait.

Les récoltes de fruits, cerises, poires, pêches, la plupart consommés sur place, et dont chacun se trouve pourvu dans le verger entourant sa maison, ne donnent pas lieu à l'évaluation, mais il n'en est pas de même des pruneaux, raisins secs, ainsi que des pommes de terre, betteraves, graines oléagineuses, fourrages secs, etc., etc., etc.

Chaque propriétaire retire de sa déclaration un récépissé indiquant *en francs* la somme que représentent les produits emmagasinés chez lui, puis la municipalité, le syndicat ou le groupe corporatif auquel il appartient dressent, sur la base de ses déclarations, un relevé exact du genre, de la qualité et de la quantité des produits déclarés.

Voilà, vous en conviendrez bien, dressés sans grandes erreurs possibles, et pour ne nous occuper actuellement que de l'agriculture, une nomenclature complète des produits à consommer et le chiffre exact à bien peu de choses près, du revenu annuel de la France.

Comment allons nous le répartir ?

En créant dans chaque commune rurale, et également partout où se trouvera une agglomération industrielle, un *groupe coopératif* comprenant : d'un côté une

Société de panification et une fruitière, leurrerie ou fromagerie, utilisant les ressources locales, de l'autre un magasin renfermant les objets de consommation usuelle et une cave générale pour les liquides, ces derniers reliés à des magasins d'achat en gros installés par régions suivant les besoins.

Ces magasins syndiqués entre eux, renseignés par les statistiques publiées par les communes ou groupes de production se mettront en rapport direct avec les producteurs indiqués ou les syndicats qui les représentent.

Que l'on veuille bien le remarquer, si pour la grande masse des denrées essentiellement nécessaires à la vie ordinaire il n'y a pas lieu de s'occuper du prix qui est réglé par le rapport établi avec l'éta-lon invariable, il reste bien entendu qu'en dehors de celles-ci, il restera quelquefois à discuter des équivalences.

Ainsi un propriétaire de la Beauce qui aura livré un sac de blé de 100 kilos, sait d'avance qu'il a normalement à recevoir en échange par l'intermédiaire de la cave générale de sa commune, un hecto de vin de l'Aude ou de l'Hérault, mais il sait aussi, que s'il préfère un vin de Touraine, de Bordeaux ou de Bourgogne, il devra donner davantage puisque les viticulteurs de ces contrées plus sollicités par les consommateurs demanderont davantage.

Mais encore une fois tout se réduit toujours à une question de statistique à établir au début de l'année économique et voici comment nous opérerons.

En octobre chaque famille dressera son budget de prévision de dépenses annuelles, se basant sur l'intégralité de ses besoins et sur l'importance de sa situation dans la hiérarchie du travail, plus loin nous verrons comment. Il sera rectifié, et au besoin même en cas d'insuffisance intellectuelle de l'intéressé établi par le dizainier, puis vérifié et certifié par le conteur ; nous avons ainsi toutes les chances d'exactitude.

Il est transmis ensuite au groupe coopératif qui sur ces données établit ses ordres aux magasins d'achat en gros lesquels s'abouchent soit avec les producteurs, soit avec les Magasins de vente créés par eux,

Les époques d'échanges en nature ou de livraisons en compte des produits sont arrêtées pour toute l'année, et il n'y a plus alors pour ce peuple de travailleurs associés qu'à vivre, en les consommant sans le souci de l'échéance ou du chômage.

Au cas d'abondance des récoltes, nous verrons plus loin les mesures à prendre comme aussi en cas de disette possible.

Dans tous les cas voici je crois, la répartition des produits aussi scrupuleusement arrêtée que leur production, nous savons ce que nous avons d'abord, nous décidons ce que nous allons en faire ensuite, et bien que nous n'ayons parlé jusqu'ici que des produits de l'agriculture, il est facile de comprendre que le même système, s'applique mieux encore aux produits de l'industrie.

Pour eux l'inventaire annuel en révèle les quantités existantes, les budgets particuliers indiquent la quantité qui sera consommée, la différence constitue la quantité à fabriquer par nos usines.

S'agit-il de produits agricoles la différence en plus montre ce qu'il faut en exporter, la différence en moins ce qu'il faut en importer.

Mais revenons au vif de notre sujet, à la marque distinctive obligatoire pour tous les membres de la fraternité française que nous avons déjà décrite et que nous reproduisons ci-contre :



Qu'indique le premier nombre ?

Le numéro du corps d'armée.

Du corps d'Armée !!! oh ! oui, cela vous étonne, peut-être, mais bien à tort, car je vous l'ai déjà dit plus haut, fraternité ne veut pas dire Duperie, et d'où quelles viennent il faut être prêt à toutes les éventualités.

Supprimer notre armée serait aller d'ailleurs contre les goûts et le caractère de notre race, donc dans l'organisation nouvelle, non seulement elle existera, mais c'est elle qui constituera la base, la pierre angulaire de l'Edifice.

Jusqu'à douze ans, époque de l'Initiation religieuse effective, l'enfant fréquentera les Ecoles primaires dont plus loin nous verrons le fonctionnement dans la commune ou dans le syndicat.

De 12 à 16 les aptitudes se dessinent, et l'Ecole supérieure qu'il fréquente alors, a pour but de permettre aux maîtres de les distinguer et de les spécialiser en dirigeant les uns sur les Ecoles professionnelles les autres sur les Universités où ils poursuivront leurs études. Dans les dernières années, ils parcoureront la France en caravanes scolaires dirigées de telle façon que chacun soit appelé à connaître sous les différentes faces où ils peuvent se présenter dans les circonstances diverses des climats et des situations géographique, les métiers et les arts qu'il devra pratiquer plus tard.

Tous ont donc de 16 à 17 ans à la fin des voyages, ils ont appris à avoir des idées générales, ils ont vu sous tous ses aspects le noble pays dont ils vont devenir les citoyens, ils ont vécu son histoire, ils sentent s'éveiller en eux les sentiments de fierté qui font les hommes, et soit à l'Université, soit à l'Ecole professionnelle, c'est par un entraînement raisonné, des exercices militaires appropriés à leur âge, par l'observation stricte de la discipline,

qu'ils se préparent à entrer à 19 ans au service du pays.

La note B à la fin du volume indique de quelle façon l'armée qui nous est nécessaire sera constituée, et comment elle nous permettra de mettre en première ligne, en cas de mobilisation, 230,000 soldats professionnels et, derrière eux, 300,000 autres, suffisamment exercés pour encadrer, en cas de guerre, ces jeunes gens qui constituent le reste de la nation.

Mais en temps de paix, que vont devenir nos professionnels ?

60,000 sont affectés à l'éducation militaire des jeunes gens, les encadrent et les commandent; les 170,000 autres vont nous servir pour l'administration économique du pays.

Mariés et répartis dans nos 38,000 communes, ils établiront et tiendront à jour la matrice cadastrale sur laquelle repose la bonne tenue du grand Livre social.

Ils surveilleront l'application des règlements d'ordre public pris par les municipalités et Sydicats et relatifs à l'usage des routes, rivières, chemins de fer, canaux de transport ou d'irrigation; et à des époques fixes, réuniront autour d'eux les hommes de leur rayon soit pour des exercices militaires ou des concours de tirs, soit pour l'inspection des armes qui leur sont confiées ou des vêtements d'uniformes qu'ils devront posséder.

Après dix ou quinze ans de ce service actif, ils passeront aux services sédentaires, par exemple secrétariat ou greffe des communes; là, s'enregistreront sans

frais tous les actes sous seings privés intervenus entre les particuliers, au besoin ils en faciliteront la rédaction et, si on le désire, ils se chargeront de les signifier aux intéressés si on l'exige ce qui supprime les officiers ministériels.

Là également se fera le travail de la répartition des charges publiques, la concentration des renseignements statistiques, et, ce qui est le pivot de l'organisation nouvelle, se tiendra le grand livre social.

Arrivés à 40 ou 45 ans, ils se retireront, mais pour leur assurer une retraite suffisante, nul ne devra être admis dans le personnel administratif et pour la tenue de la comptabilité des Sociétés coopératives, des syndicats de production ou de consommation qui couvriront la surface du pays, que ceux qui auront accompli une période de 20 ans dans le service militaire, le choix entre les candidats restant bien entendu le droit exclusif des Sociétés.

Sans entrer pour le moment dans d'autres explications, je crois que par ces détails on a une vue suffisante de l'ensemble du système.

Cherchons y maintenant les renseignements qui nous sont nécessaires. Laissons de côté la solde et l'Équipement des soldats casernés et de leurs cadres car plus loin nous verrons à y pourvoir, occupons nous seulement de nos gens-d'armes, car c'est bien là leur titre.

Ne l'oublions pas ils sont tous mariés et bientôt seront pères de famille, leur budget de prévisions de dépense doit donc comprendre un aléa de 3 personnes, car

s'ils n'ont pas encore d'enfants ils peuvent avoir, avec eux un ascendant âgé, sinon deux. Plus tard, ont-ils un ou deux enfants, le budget s'augmente d'un quart, s'ils en ont quatre, de moitié, où plutôt il s'augmente d'autant de quart qu'il y a de fois deux enfants en plus.

Bien entendu ces chiffres sont indiqués pour la démonstration et n'ont rien de rigoureux dans l'application.

Maintenant comment calculer ce budget ?

Mais ne sait on pas combien il leur faut de fois dix livres de pain pour leur nourriture, alors autant de fois 1 franc.

Combien faut-il de viande ramenée à l'équivalence du pain ? Alors.... X francs.

Pour la volaille, les légumes (sauf les haricots, lentilles, pommes de terre qui ressortent des fournitures du Magasin des denrées..... Néant.

Car c'est au verger et à la basse-cour, que chacun possède, de les fournir.

Puis tant pour le Magasin d'épicerie qui fournit en compte-courant X francs.

Pour les draps, on calcule le nombre possible de costumes ; pour les cuirs, la quantité probable de chaussures ; il en est de même de la lingerie, de la mercerie, etc., etc., soit : X francs.

Ajoutons l'abonnement annuel avec le tailleur qui confectionne les costumes, du cordonnier pour la façon et la réparation des chaussures.

L'abonnement du médecin (les médicaments étant fournis par un rayon spécial du magasin, lequel est confié à un phar-

macion) celui de la sage-femme qui est en même temps garde-malade ce métier exercé le plus souvent par des veuves restées sans famille.

Disons même à cette occasion que, muni de renseignements comme il le sera, le Secrétariat de la Société coopérative du canton ou de la commune ou du Syndicat, peut d'avance renseigner quiconque lui demandera sur les besoins de la clientèle.

A-t-il, par exemple, 350 familles à fournir; il faut, mettons 20 tailleurs, s'ils y sont, c'est bien; s'ils n'y sont pas, avis en est donné aux Syndicats du métier, et ils viennent.

Rien de forcé, du reste, dans cette répartition; chacun choisit comme il lui plaît son fournisseur, et il n'y a qu'une chose de changée avec le régime actuel, c'est que tout le monde aura la certitude d'être payé et de vivre.

Mais en dehors de cela, et tout comme aujourd'hui, le mauvais ouvrier sera dédaigné et trouvera à grand peine des pratiques, tandis que le bon, l'habile, le laborieux, toujours recherché, se constituera une épargne métallique qui, plus tard, à lui ou à ses descendants, donnera le sol c'est-à-dire l'affranchissement du métier et la véritable indépendance.

Je ne continue pas car on voit la suite, et n'importe quel membre des Unions de la paix sociale fondées par le vénéré M. Leplay, peut se charger de dresser ces budgets avec plus d'exactitude que moi.

Je dis donc simplement le budget d'une famille, c'est X francs. Economise-t-elle

sur cette moyenne, elle se constitue une réserve dont plus tard nous verrons l'emploi.

Dépense-t-elle tout, tant pis pour elle, et si plus tard elle est prise au dépourvu par des besoins imprévus, ce n'est qu'à elle, qu'elle pourra sans prendre, sans rien pouvoir exiger de la collectivité, car nous n'avons pas à essayer de changer les hommes ils resteront toujours avec leurs qualités ou leurs défauts, et leur ascension sociale résultera toujours de la façon dont ils useront des unes et se garantiront des autres.

Le budget de dépenses d'une famille établi, nous n'avons pas non plus la prétention de le rendre égalitaire pour tous. Pour le propriétaire foncier, nous l'avons déjà indiqué, c'est tout ce que Dieu lui donne en récompense de son labour.

Nous, nous n'y avons affaire que pour le transformer en francs, en établissant son rapport avec l'invariable étalon, le Pain.

Pour les autres, vivant de leur travail par l'échange, c'est selon le milieu social où les placent leurs œuvres qu'il doit être établi.

Prenons le seul corps constitué dont nous nous soyons occupé jusqu'ici. L'officier, c'est-à-dire le chef hiérarchique du soldat, a d'autres besoins que le soldat lui-même, besoins que d'ailleurs le soldat éprouvera plus tard, lorsqu'il sera devenu officier à son tour. Le chiffre du budget de l'officier devra donc être plus élevé.

Appelons-le budget n° 2 pour la facilité de la démonstration, alors celui de l'off-

cier supérieur sera le n° 3, et celui du général le budget n° 4.

Personne, je le pense du moins, ne peut contester la logique et la nécessité de ces augmentations successives.

Voilà donc un principe acquis, et, si vous le voulez bien, nous allons le transporter dans l'industrie, par exemple.

Le budget n° 1 sera celui de l'ouvrier.

Le n° 2, celui du contre-maître, chef hiérarchique de l'ouvrier pour le travail et selon l'importance de l'atelier, de la fabrique ou de l'usine, le patron, le directeur ou l'ingénieur prendront les n°s 3 ou 4 ; c'est affaire conventionnelle entre les intéressés, qui doivent tendre autant que possible à diminuer leurs frais généraux pour augmenter leurs débouchés, ce qui cependant ne veut pas dire pour se faire concurrence, les unions de métiers étant là pour l'empêcher.

Ainsi donc, c'est suivant sa situation sociale que chacun dresse son budget en se conformant au type qui lui est attribué et en le modifiant bien entendu dans la mesure du nécessaire et de ses besoins particuliers.

Il le remet au dizainier qui le vérifie, au contenier qui le vise et il est transmis, soit à la municipalité, soit au syndicat dont il fait partie, lequel en passe provisoirement le montant à son débit au grand livre social.

Qu'allons nous mettre à son crédit ?

Pour le soldat c'est tout simple, un an de son travail, une année de sa présence et voilà le compte balancé.

Mais allez vous dire, cela ne suffit pas en bonne comptabilité, car s'il est bien balancé à son crédit, vous ne nous avez pas dit par le débit de qui.

C'est juste et nous allons vous l'expliquer.

Cette organisation militaire que nous venons de décrire fait bien, vous en conviendrez, partie des frais généraux, de l'exploitation par la nation, des richesses naturelles que renferme son sol.

C'est bien pour que les produits qu'en fait jaillir l'agriculture soient récoltés en paix, distribués en toute sécurité, répartis en toute justice qu'elle a été instituée.

C'est donc *exclusivement à ce sol que les frais incombent.*

Pourquoi exclusivement ?

Parce que seul producteur des choses nécessaires à la vie, et de la matière première indispensable au travail qui la perpétue, le sol *est le seul qui puisse et doive supporter les charges publiques.*

Frapper d'impôts l'industrie en général ou l'ouvrier d'industrie en particulier, est un cercle vicieux puisque de ce fait, vous élevez d'autant le prix de revient des choses et qu'il vous faut restituer ensuite en remboursant à l'ouvrier en sus du prix de son travail, le montant de ce qu'il a dû payer comme impôt.

Que veut l'ouvrier ?

Simplement vivre en échange des services qu'il vous rend *à vous propriétaires de la terre.* Dès lors moins sa vie coûtera moins il vous demandera ; le chiffre des récoltes ne variant pas dans sa moyenne,

moins il vous demandera plus il vous restera.

Eh bien c'est la partie de ce reste que, dans le vieux système, vous restituez en augmentation de prix à l'ouvrier comme compensation des impôts payés par lui que nous trouvons inutile de laisser s'égarer dans la circulation des services réciproques, et que nous vous demandons de verser directement.

Et ce, vous le ferez en proportions de la surface de vos terres, de la qualité de leur culture et du nombre des habitants, c'est ainsi que nos soldats sont répartis, c'est donc en proportion de ces rapports que vous, propriétaires, vous verserez.

Voici une commune absolument rurale de 10,000 hectares ; elle a 1000 habitants dont 20 sont propriétaires du sol, nous y avons placés 10 soldats et un officier dont les budgets réunis font en dépense 10,000 francs. Cette somme sera passée au débit des 20 propriétaires en proportion de la surface et du rendement évalué comme terre à vigne, terre à paturage, terre à céréale de 1^{re} ou 2^{me} classe, chacune avec un coefficient différent.

Le *crédit* des frais généraux de la Nation, est donc balancé par pareille somme passée sur le grand livre social au *débit* des divers propriétaires du sol.

Voyons pour d'autres.

Voulez-vous prendre un médecin, son budget est du type n^o 2 ou 3 mais peu importe, pour l'exemple mettons 3,000 fr. que l'on passe à son *débit*, puisqu'il lui

seront fournis en denrées par les différentes sociétés de production ou de vente.

A son *crédit*, il nous remet l'engagement pris par 1000 chefs de famille de lui payer un abonnement annuel de 3 fr.

Cet engagement est constaté par l'apposition sur une fiche *du cachet personnel* de ce chef de famille ; au débit de chacun d'eux on passe 3 fr. comme abonnement médical, et le crédit du médecin est balancé sur le grand livre social par le débit de ses clients.

C'est plus simple encore si ce médecin a traité avec un groupe constitué, un syndicat quelconque ayant un compte particulier ; c'est alors par le débit de ce syndicat que l'on crédite le médecin, deux lignes sur le grand livre et c'est tout, la vie de l'un est assurée, la santé des autres sauvegardée.

Quant au Syndicat, c'est affaire personnelle à lui *de régler les comptes individuels* de ses membres.

Mais, diront les faiseurs d'objections, si ce médecin, exclusivement payé par ce groupe, soigne en dehors quelque autres malades ?

Eh bien, mais qu'importe, il ne peut pas être payé deux fois, c'est-à-dire avoir *deux crédits*, puisque sur son compte ne figure qu'un débit, c'est donc gratuitement qu'il aura donné ces soins ; il n'y a pas là motif à reproches ; mais si pour cela il néglige vis-à-vis de vous ses obligations, vous aurez, ne serait-ce qu'en vous plaignant au Syndicat dont il fait

partie dix moyens pour un de le rappeler à l'observation de ses devoirs.

Un autre cas, ce médecin est un spécialiste, on ne saurait lui présenter d'avance l'engagement qui lui garantira le Crédit de 3,000 francs qui lui est nécessaire. Non, mais il fournira simplement celui d'un certain nombre de ses confrères lesquels lui adresserons à l'occasion les cas spéciaux et prévoirons la répartition de ce chiffre dans leurs budgets à eux ou mieux encor, ce peut être les Syndicats de région qui feront le nécessaire, ceci dit en passant pour démontrer l'élasticité du système.

Mais voici un autre médecin qui présente au visa un budget de 3,000 fr., alors qu'il ne justifie de l'abonnement que de 500 chefs de famille, soit 1500 fr. au tarif ordinaire, le secrétariat municipal prévient alors les intéressés, que le plaisir d'être soigné par le docteur un tel, leur coûtera 6 fr., s'ils persistent, ce qui est leur droit, il n'y a qu'à passer cette somme à leur débit, s'ils refusent, c'est M. Un tel, que l'on prévient à son tour que n'ayant que 1500 fr. à son crédit, le magasin des denrées ne lui fournira ce qui lui est utile que jusqu'à concurrence de cette somme.

Le docteur en question devra donc restreindre sa dépense, puisqu'il n'a pas su obtenir la confiance de sa clientèle.

Mais supposons pour aller jusqu'au bout des suppositions qu'il n'ait pas du tout de clients.

Que voulez-vous, nous ne serons pas

pour cela assez cruels pour mettre tout d'abord un simple zéro à son crédit, nous y porterons d'office la quantité de pain que la Société de panification lui remettra pour sa nourriture quotidienne et celle de sa famille.

S'il retrouve des clients, cette avance sera reprise en compte dans l'année ; s'il est assez malheureux pour n'en pas avoir et trop paresseux pour changer de métier, nous verrons par la suite comment passer le découvert au profit et pertes sociaux, dans tous les cas une créature humaine ne sera pas de notre fait morte de faim.

Et tout ce que nous venons de dire du médecin s'applique au tailleur.

A son débit un budget de 2,000 fr., je suppose.

Les étoffes étant prises directement par chaque client à son magasin général, qui les passent à leurs débits respectifs, il n'a lui, le tailleur, qu'à se mettre moyennant un abonnement annuel de 100 fr., au service de vingt familles, à chacune desquelles il doit la façon de deux costumes neufs et les réparations courantes des vieux.

Il justifie par la production des vingt cachets des chefs de famille, du contrat intervenu et son crédit balance son débit.

N'a-t-il que dix clients il devra s'évertuer à bien faire pour en trouver d'autres. n'en a-t-il pas, il n'aura qu'à changer de métier, mais pour lui aussi, et jusqu'à nouvel ordre, son pain est inscrit d'office.

Sous une autre forme je reproduis une

remarque déjà faite, rien ne s'oppose à ce que le client paie au tailleur un abonnement de 150 fr. au lieu de 100 fr., cela est son affaire personnelle, mais le Syndicat du métier et à son défaut toute autre autorité sociale devront s'opposer à ce qu'un tailleur offre son travail à 80 fr., si c'est bien 100 fr. qui est le prix normal, arrêté et débattu entre les Unions de Métier.

Mais direz-vous la liberté.....

La liberté ne peut pas, ne doit pas aller jusqu'au droit de nuire et celui qui offre son travail, son industrie pour un prix inférieur à ce qu'il lui faut pour vivre dans sa condition et son milieu, commet un crime et viole le pacte social aussi lâchement que celui qui l'accepte.

Il n'aurait qu'une excuse, la crainte de la mort, et nous la lui retirons comme nous l'avons déjà dit, en inscrivant d'office en tête de chaque colonne au crédit du grand livre social, son pain et celui de sa famille.

C'est toujours à lui de faire le reste, mais dans des conditions de loyauté égale pour tous, et dont la première est le maintien du prix intégral dû à ses services lorsque ce prix a été fixé par un accord de la collectivité.

En matière de salaire, le minimum est invariable car il correspond à ce que vous n'avez pas le droit de toucher, c'est-à-dire au strict nécessaire pour la vie de l'homme que vous employez.

Par exemple, c'est affaire à moi si mon crédit sur le grand livre me le permet,

de payer davantage un tailleur dont j'apprécie la coupe élégante.

L'espace me manque pour passer en revue les cas particuliers de chaque corps d'état, mais je tiens à faire remarquer cependant qu'il est essentiel que *chaque année* les comptes se règlent.

Dans une société fraternellement organisée, personne ne doit devoir à personne à chaque jour suffit sa peine et tout homme ayant, la veille, honnêtement accompli son labeur, doit pouvoir se lever chaque matin l'esprit tranquille sans autre souci que de savoir comment il s'acquittera de son mieux de sa tâche journalière pour la plus grande satisfaction de tous et la sienne propre.

Cette nécessité absolue du règlement annuel de tous les comptes particuliers nous amène à voir apparaître le seul rôle possible dans l'économie sociale, des métaux précieux, en dehors, bien entendu, de leurs *diverses utilisations* industrielles ou artistiques.

Le plus souvent, la balance se fera naturellement, c'est-à-dire que les dépenses seront égales aux recettes; c'est, du reste, le rôle des dizainiers prévenus par les comptables des divers groupes coopératifs d'assurer cette balance et d'empêcher, par des avis donnés en temps utile, que chacun ne dépasse ses ressources.

Il peut aussi arriver que le chef de famille n'ait pu, par paresse, par découragement, par insouciance, que sais-je, moi? se procurer ni un client, ni une occupation.

Alors on a inscrit à son crédit, en vertu

de ce principe qu'un homme, quelque indigne qu'il soit, n'en est pas moins un homme, et que nous, ses frères, nous ne pouvons pas le laisser mourir de faim, on a inscrit, dis-je, la quantité de pain nécessaire aux besoins de sa famille et aux siens, et la boulangerie coopérative de son groupe le débite chaque jour du montant de sa consommation.

Qui règlera le compte ?

Est-ce lui ou la collectivité ?

Mais d'abord une objection. Est-ce bien admissible que l'année entière se passera dans l'absence complète d'occupations. Non, probablement, et dans ce cas, ne s'emploierait-il que le sixième du temps, cela suffit pour couvrir l'avance faite à son crédit du pain de son année.

Mais, admettons pour le raisonnement, non plus qu'il ne trouve pas de travail, mais qu'il n'en cherche pas.

Que ferons-nous ?

En principe, ce ne doit pas être les infirmités, qui peuvent être la raison de cette abstention, car alors l'aide de la collectivité lui serait acquit non plus qu'un isolement volontaire pour des études ou des recherches spéciales, il faut que l'on constate bien que l'on se trouve en face d'un cas de fainéantise pure.

Alors que voulez-vous, c'est l'histoire de ceux dont nous parlions plus haut, lesquels n'ont pas voulu accepter les conditions du pacte social; nous les avons priés d'aller voir en Océanie, ou à Madagascar, s'ils trouveraient de meilleures conditions d'existence, eh bien ! pour ceux-là,

nous en ferons autant, et qui mieux est sur leur part sociale acquise, maison ou jardin bien qu'en principe inaliénables nous récupérerons les avances dûes, et nous ferons balancer le crédit.

Reste un autre cas et c'est surtout celui-là qui doit attirer notre attention.

L'excédent du compte peut être au crédit, c'est-à-dire que la famille a pu réaliser des économies sur son budget *prévu dans la moyenne*, comme aussi son chef a pu par son habileté professionnelle, son assiduité au labeur, obtenir une rémunération supérieure aux besoins ordinaires prévus.

Qu'allons-nous faire ?

D'un côté on ne peut pas exiger qu'ils prouvent des denrées, c'est-à-dire qu'ils dépensent plus qu'il ne faut, et de l'autre il est cependant indispensable que les comptes s'arrêtent annuellement à zéro.

Qu'au crédit d'une société, d'un syndicat, d'un propriétaire on puisse reporter les denrées ou les Marchandises non consommées, c'est possible puisqu'elles existent, mais on ne peut faire de même pour un crédit que chaque année augmenterait et qui ne serait au fond qu'une décevante fiction puisqu'il ne serait représenté par rien,

Cette différence à leur crédit, est leur pargne, elle leur est due et sous une forme quelconque il faut la leur donner d'une façon effective.

Et ici nous retrouvons le rôle véritable des métaux précieux, si nous les avons absolument écartés des opérations d'échange

de la vie journalière, auxquelles on ne peut le nier, ils sont cependant merveilleusement propres, c'est que nous avons voulu obtenir ce résultat qui est la clef du système que chaque travailleur n'eût en main pour vivre que le strict produit de son travail personnel, en un mot nous avons rendu le travail obligatoire pour tous, l'oisif n'ayant plus comme aujourd'hui la ressource de la monnaie pour se substantier du produit du travail des autres.

Mais en restreignant son rôle à l'indispensable nous n'avons jamais voulu pour cela, essayer de supprimer sa valeur extrinsèque relativement au marché du monde.

On s'en souvient, nous nous sommes, par le nouveau système économique, renfermés dans nos frontières ou dans les frontières des nations associées à notre système, mais bien que prétendant devoir vivre de nos ressources propres, nous n'avons jamais affirmé qu'en certains cas, il ne nous faudrait pas en sortir et dans ce but il est donc nécessaire de nous constituer une réserve métallique qui n'est d'ailleurs que l'ensemble des réserves des chefs de famille.

Quand elle n'est pas, comme sous le régime actuel une manie, l'épargne a pour but de constituer pour l'avenir les moyens de suppléer à l'absence possible d'une chose que pour le moment vous possédez en surabondance.

Propriétaire je suis, j'ai 100 sacs de blé, où il ne m'en faut que 80 pour mes besoins, je convertis en métal les 20 autres

en prévision de l'année ou je n'en récolterai que 60, et cette année-là je change, par l'intermédiaire du Trésor, mon métal pour les 20 sacs qui me manquent (plus loin nous donnerons le mécanisme de l'opération).

L'épargne peut encore, par des additions successives, obtenir un total qui, pour le moment, vous fait défaut, et que vous supposez devoir vous être nécessaire par la suite.

Ainsi je veux acquérir une propriété, bâtir une maison, entreprendre le dessèchement d'un marais, la construction d'un pont, ou m'associer avec des voisins pour creuser un canal d'irrigation, voir même construire un chemin de fer, je me constitue par l'épargne une réserve de métal, et lorsque le moment est venu de réaliser mon désir je dois trouver et je trouve comme on le verra plus loin, le moyen d'échanger mon or, sans qu'il ait cependant forme de monnaie, contre les produits nécessaires à la vie des travailleurs que je vais employer.

Revenons donc au début de notre raisonnement. Nous nous sommes mis en présence d'un père de famille ayant à son crédit 3,000 fr., et à son débit 2,000 seulement ; il a économisé la différence, soit 1,000 fr, et il n'y a pas à hésiter, elle doit lui être remise en métaux précieux, ce qui permettra de balancer son compte comme celui de tous ses concitoyens.

Que fait-il de ce métal dont l'emploi est devenu inutile dans les opérations de la vie courante.

Nous l'avons déjà dit, la Nation devant se constituer une réserve métallique utile à ses opérations d'échange avec le marché du Monde, il remettra cette Epargne, s'il ne veut la conserver aux mains du Trésor national, sous la réserve expresse qu'à la première réquisition elle lui sera rendue.

Est-il, et cette situation peut surtout se présenter au début du système, un simple ouvrier d'industrie, c'est cette Réserve qui lui permettra d'élever la Maison désormais inaliénable où sera son foyer, et par elle aussi il rémunérera le premier propriétaire du sol, qui lui fournira l'emplacement où cette Maison s'élèvera et le jardin ou le verger qui devront l'entourer.

Que par suite d'un événement quelconque, un de ceux qui détiennent une partie plus considérable du sol, soit obligé de l'abandonner; en échange de son droit de possession, il faut bien qu'il trouve en face de lui quelqu'un qui lui procure dans les sociétés coopératives les crédits dont il a besoin pour subvenir à ses nécessités d'existence.

Qui le fera si ce n'est celui qui aura su par l'épargne, se constituer une réserve métallique. Il déposera au Trésor national, s'il n'y est déjà, le numéraire convenu comme prix du sol, et le Trésor, l'ayant ramené à l'équivalence, le fera inscrire au crédit du vendeur dans les différentes Sociétés de production ou de consommation dont il fera partie.

Mais revenons un peu en arrière, à 16 ans s'il vous en souvient, nous avons

opéré une sélection dans les jeunes gens qui demain vont devenir des hommes.

Etudiant d'après les indications de leurs premiers maîtres, leur intelligence, leur degré d'instruction, leurs aptitudes, leur goût, nous avons ouvert aux uns les portes de l'École professionnelle, aux autres, à l'élite, au petit nombre, celles des universités.

Puis à 20 ans, nous les avons de nouveau, tous réunis à la caserne, pour les rompre encore à cette discipline, sans laquelle il n'est pas de sociétés perfectibles.

Après les manœuvres de guerre, qui ont terminé leur service, on leur demande de consulter à nouveau leurs forces et leurs volontés, avant de reprendre leurs voies respectives.

Laissons de côté, pour le moment, l'école professionnelle que chaque usine a dû créer à côté d'elle, que chaque syndicat agricole entretient près de lui, et ne nous occupons que de ceux qui s'étant voués à ce qu'on appelle aujourd'hui les carrières libérales, constituent la partie dirigeante, intellectuelle de la nation.

Ce sont les professeurs, médecins, avocats, juges, prêtres. Au fond et quelque soit leurs noms différents ce sont là les rameaux du même tronc, les branches diverses de l'arbre sacré, qui plonge ses racines dans le vase des infirmités humaines, dans la bestialité native de l'espèce, pour monter vers le ciel chargé de fleurs et de fruits, donc à leur origine je les veux confondus ensemble sur les mêmes bancs dans les mêmes écoles.

Leur première année est consacrée à une étude générale de tout ce qu'il y a de divin dans les choses, dans l'homme, dans l'univers; intelligences nouvellement sorties de la tourbe originelle il y a nécessité première à les mettre d'abord en présence de Dieu.

Puis la seconde année ou la troisième si la seconde ne suffit pas, la division s'opère naturellement en les laissant suivre la pente de leur esprit.

Sciences, droit, médecine, théologie.

Chacun consacre alors le quart de son temps à l'étude spéciale de la branche qu'il a choisie et les trois autres quarts à des études générales sur les branches choisies par les autres.

La quatrième année un choix définitif s'impose et l'un devient étudiant en médecine, l'autre en droit, l'autre en science, le dernier en théologie.

Mais déjà j'entends les objections que soulèvent les champions d'une soi-disant liberté dont ils se prétendent privés puisque l'ensemble de l'enseignement repose en entier sur l'idée de Dieu.

S'attarder à leur répondre est bien inutile, car aussi bien que nous, ils savent que la nature, le propre de l'homme, est d'aller en haut vers le créateur et le maître des mondes.

Les uns y vont par le droit chemin, d'autres par des voies détournées, mais s'il y a encore des savants se disant athées; ils sont plutôt comme l'Hortensia bleu des produits d'une culture spéciale, que l'œuvre directe de la Nature.

A notre époque de cabotinage à outrance, l'Athéisme n'est le plus souvent que l'équivalent de la grosse caisse et des cymbales qui, dans les foires, attirent les badauds devant les barraques.

Je le veux bien, cela n'enlève rien à la valeur intellectuelle du patron de la Loge qui par ce tapage ne cherche qu'une chose : détourner l'attention et tuer la concurrence. Mais supprimez cette nécessité et je ne crois pas qu'une fois la lutte bestiale pour la vie supprimée, le véritable savant d'intelligence élevée s'attarde à ces moyens bruyants de se mettre en évidence.

Savoir, c'est croire, et puisqu'ils auront appris, ils croiront.

Maintenant comment apprendront-ils ?

Comme il n'y a plus de ces vastes hôpitaux ou devenu chair à scalpel s'entassent les malheureux atteints par l'infirmité et la maladie, c'est chez les docteurs en exercice que se formeront les futurs médecins.

Les procédés de reproduction de tels ou tels cas spéciaux sont tellement perfectionnés et se perfectionneront tellement encore que l'on peut affirmer que le contact prolongé avec le cadavre, méthode en honneur aujourd'hui, devient presque inutile.

Les soins d'entretien de ces jeunes gens sont prévus au budget du docteur professeur.

Il en est de même de l'étudiant en droit, ces procès acharnés que soulève à propos de rien l'intérêt pécuniaire auront

pour la plupart du temps disparus avec ce qui les engendrait, le désir de la possession de l'or, le plus souvent, ce ne seront que des questions de droit pur qui resteront à traiter, il n'est donc plus besoin de ces plaidoiries à grand appareil prononcées le plus souvent au hasard des circonstances devant un public plus ou moins convaincu ou un Tribunal somnolent ou préoccupé d'autre chose.

C'est par mémoires soigneusement étudiés, ne laissant place à aucune surprise que les parties viendront devant les juges.

La communication de ces mémoires à qui le demandera vaudra mieux que la publicité quelquefois scandaleuse de l'audience.

Comme chaque Association syndicale, chaque Société coopérative sera pourvue de son conseil judiciaire, c'est chez lui, compris également dans le budget inscrit à son crédit que se formeront les avocats futurs rendus à leur destination naturelle qui est de protéger et défendre en toute indépendance les petits, les humbles, les inintelligents.

Au-dessus d'eux, *prêtres, magistrats, corps enseignant*, seront les seules catégories sociales qui pourront demander à la terre un revenu sans être astreints, comme tous à l'obtenir d'elle par leur propre effort.

Maintenir le niveau moral d'une action, proclamer la justice reposant sur l'équité, faire respecter le droit de tous, ouvrir aux jeunes générations les chemins de la science et du savoir conforme aux apti-

tudes de chacun, sont pour ainsi dire des fonctions hors l'humanité devant être remplies en pleine indépendance, et sans avoir à se préoccuper des nécessités de la vie matérielle ; dès lors, elles dispensent, dans une certaine mesure ceux qui les exercent d'être soumis aux lois communes.

Sans doute la plus-value acquise aux propriétaires du sol, lorsque la rémunération juste et équitable du travailleur est prélevée, ne peut être réellement acquise qu'à la condition expresse que par leur sollicitude constante, leur labeur personnel, leur direction intelligente, en un mot par l'exercice complet de leur charge sociale, ils aient fait jaillir eux-mêmes du sol, la richesse qui s'y trouve ; mais cette obligation stricte doit être levée pour le magistrat, pour le prêtre, pour le professeur, et seuls ils doivent être autorisés par le consentement public à s'y faire suppléer, car leur charge sociale doit s'exercer différemment.

Il n'en est pas de même du soldat.

Certainement son abnégation, la discipline consentie par lui, le sacrifice accepté de sa vie, en échange de la sécurité de la patrie, méritent la reconnaissance de tous ; mais en France où l'esprit guerrier est pour ainsi dire l'apanage de tous, la nature même de la nation, on ne saurait reconnaître par des avantages particuliers ce qui est le lot de tous.

Aussi eussions-nous, *ce qui serait très facile*, réglé d'une façon conforme aux droits acquis et à la justice internationale

actuelle, la question brûlante de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire obtenu de l'Europe que la haute et la basse Alsace soient libérées du joug allemand pour devenir deux libres cantons de la République helvétique et que, grâce à un bien petit remaniement de frontières, la Lorraine et la garde de ses forteresses soient confiées à la nation belge, aurions-nous ainsi amené un désarmement proportionnel en Europe, que nous n'en devrions pas moins et comme nous l'avons déjà exposé, rester une nation armée conformément à nos goûts et au caractère de la race.

Mais dans tout cela, diront quelques autres, vous ne nous dites pas ce que devient l'*Etat*, la dette, l'Impôt, etc., etc.

Je vous avoue qu'il m'est assez difficile de répondre, n'ayant jamais bien saisi le sens exact de ces mots.

L'impôt, dites-vous ?

Ah ! pardon cependant, pour celui-là, si le sens m'échappe, je sais néanmoins assez exactement ce que cela représente.

Au commencement de chaque année il est présenté à chaque citoyen, le détail de diverses sommes qu'il doit verser aux mains d'un fonctionnaire dénommé percepteur; dans le bas du papier on ajoute qu'à défaut de se présenter dans un certain délai, on saisira ce qu'il possède pour le vendre à l'encan sur la voie publique.

Comme ce malheureux redoute cette éventualité, qu'il se sent seul, isolé, entouré d'égoïstes, il cherche dans sa bourse n'eut-il pas de pain pour ses enfants,

fut-il à la veille d'une échéance d'où dépend sa situation commerciale, qu'importe, si le délai est passé, le fisc sera impitoyable il faut payer de gré ou de force, alors il paye.

Dans les Abruzzes, pays fort décrié, il arrive quelquefois aux voyageurs des aventures de ce genre; ceux qui ignorent les mœurs de la contrée, appellent cela brigandage, ceux qui les connaissent et surtout ceux qui en vivent, prononcent peut être *impôt*.

Différence de prononciation, dira-t-on, c'est vrai mais il me semble cependant qu'il y a assez longtemps que ce susdit *impôt* est établi par ceux qui le dépense, ne trouvez-vous pas qu'il serait peut être plus juste de laisser ce soin à ceux qui le paye.

Le droit de haut domaine et plus particulièrement celui de lever l'*impôt* sur une masse taillable et corvéable à merci, peut bien appartenir à un prince, à une aristocratie, car ceux-là ont peut être jadis conquis le pays par la force, et payé du sang des leurs, leurs prérogatives.

C'est sauvage, c'est barbare, mais enfin après tout, il y a une raison à leur droit et il est un fait.

Mais si l'on veut que dans une République un droit semblable appartienne à une *Entité* que l'on dénomme Etat, je ne vois pas trop sur quoi l'on s'appuyerait.

En république, tous les citoyens ont les mêmes droits et nul n'a qualité pour commander ou contraindre.

L'*impôt* devient donc simplement une :

colisation nécessaire au bon fonctionnement des organes sociaux, en observant cependant que ceux-ci sont d'autant plus près de la perfection qu'ils ont moins recours à la subvention centrale et trouvent en eux-mêmes leur ressources propres.

Pour mieux dire encore une organisation sociale est d'autant plus parfaite, que le chiffre de l'impôt est minime *sinon nul*.

Or, dans une organisation sociale ou la commune a déjà construit l'Ecole primaire.

Où la corporation, ou le Syndicat de métier entretient l'Ecole industrielle.

Où la fédération provinciale mettrait à la disposition des capacités reconnues l'Ecole supérieure organisée comme les Facultés anglaises et allemandes, c'est-à-dire vivant de leur vie propre et des libéralités de chacun

Où le patron prendrait l'enfant pour en faire un apprenti d'abord, un ouvrier ensuite et plus tard suivant les cas, un contre-maître, un chef d'atelier patron lui-même.

La où les infirmes, les vieillards sans famille seraient recueillis par des Associations charitables libres.

Où l'Assistance médicale existerait, où chaque association serait pourvue de ses conseils en matière judiciaire, et où chaque commune entretiendrait ses magistrats, je ne vois pas trop, ayant déjà à disposer des recettes des Douanes à quoi l'Impôt pourrait avoir à subvenir.

Prenons par exemple la vicinalité.

En cette matière, celui qu'un chemin intéresse le plus, c'est évidemment celui devant la porte duquel il passe.

Donc premier principe, l'entretien d'un chemin est à la charge du riverain.

Mais objectera-t-on ce chemin peut être plus important qu'il ne conviendrait à l'usage de ce seul riverain et il peut aussi desservir des voisins qui n'y accèdent que par d'étroits sentiers, c'est donc par zones successives, s'étendant d'une route nationale à une autre route nationale, d'un chemin vicinal à un autre chemin vicinal que les frais d'entretien se percevront.

Suivant la situation de sa propriété et sa contenance, le propriétaire mettra au crédit du syndicat général des cantonniers de France, et ce dans les sociétés coopératives de son ressort, les sommes correspondantes aux frais de cet entretien, et les cantonniers de chaque canton du rayon du propriétaire balanceront le compte par le débit de ce qui leur est utile pour vivre.

Ce syndicat étant pourvu de puissants moyens mécaniques, rouleaux compresseurs, broyeurs de cailloux, n'aura plus à calculer avec les matériaux que dans les trois quarts des contrées, les propriétaires lui apporteront sur la route, ne sachant qu'en faire.

On pourra alors doter chaque commune d'un réseau complet de routes, qui fait défaut aujourd'hui dans bien des endroits et que les développements de la voiture

automobile et du cycle rendent indispensables.

Le contrôle du travail exécuté appartiendra de droit et de fait à tous les intéressés ce qui sera la meilleure façon de l'exercer. Il recevra sa sanction par les rapports motivés des dizainiers et des centainiers dont devront tenir compte les divers syndicats.

Y a-t-il conflit, c'est le conseil des métiers ou la Chambre d'Agriculture qui tranchent la difficulté.

Les voies ferrées ne sont pas des routes différentes des autres, et en supposant même qu'au point de vue technique il fallut confier leur entretien à un syndicat de travailleurs spéciaux déjà organisé sur la plupart des réseaux, les ressources pour y subvenir devront toujours provenir des mêmes origines c'est-à-dire des zones successives entre deux réseaux.

Une seule solution est logiquement possible, c'est que toutes les voies de communications, aussi bien les routes pour les piétons et les voitures, que les canaux et les rivières pour les bateaux et les voies ferrées pour les wagons, soient ouvertes à tous et libres pour tous sans autre obligation que de se soumettre aux règlements généraux et de rémunérer la traction lorsqu'elle est fournie par la collectivité. Mais ce qu'il faut éviter avant-tout c'est d'instituer un monopole.

Que chaque individu, chaque corporation ou syndicat, chaque centre de production puisse avoir sa voiture, son bateau, son wagon transportant à son gré

merchandises ou voyageurs sans autre péage ou redevance que l'effort fourni.

Que dans l'intérieur de cet atelier national qui s'appelle la France, et que pour tous ces travailleurs associés qui ne doivent être que des Français, l'espace soit vaincu, que la distance n'existe pas et ne puisse ajouter une plus-value quelconque à la rémunération acquise au seul travail.

Que les produits du Nord soient librement transportés au Midi, que ceux du Midi soient aussi facilement aux mains des consommateurs du Nord.

La pierre de touche d'un régime c'est la liberté pour chacun de pouvoir à ses risques et périls, se mouvoir à sa guise et pour le mieux des intérêts de l'espèce dans le cercle d'action que lui tracent sa situation sociale, son intelligence et les moyens matériels dont il dispose.

Tout monopole d'Etat, toute interdiction, toute limitation de cette action individuelle, si elle n'a pas pour but la protection des faibles, est une rétrogradation vers un régime inférieur, et malheureusement c'est ce que ne peuvent ou ne veulent comprendre les sectaires qui rêvent ce qu'ils appellent dans leur jargon :

La socialisation des moyens de production.

C'est-à-dire le rétablissement dans son plus mauvais sens de l'esclavage antique au profit d'une élite de fonctionnaires ou de jouisseurs.

Pauvres gens qui, au seuil de ce vingtième siècle, n'ont pu imaginer d'autre programme que la lutte des classes et qui libre-penseurs, ne vivent que sur un article de foi absurde, affirmant que la vie est un combat où le plus fort doit être sans pitié pour le plus faible et l'écraser s'il ne veut en être dévoré.

Heureusement, ils en ont menti dans leur affirmation, et cent fois menti. C'est en vain qu'ils excitent les haines et soufflent la discorde; car dans ce beau pays qui est le nôtre, sur cette terre de France où se trouvent réunis tous les éléments qui peuvent concourir à la prospérité d'un peuple et d'où sont sorties toutes les supériorités dont peut s'enorgueillir une nation, une seule loi peut s'implanter et régner pour toujours, c'est la *solidarité fraternelle* qui est la base, l'assise immuable de l'organisation du travail et qui est aussi la seule que nous Français, nous puissions concevoir.

Je n'ai pas à insister plus longuement sur la façon dont la répartition des charges peut s'établir amiablement.

Je me bornerai à indiquer qu'en l'absence d'une autorité supérieure réelle décidant de haut, la quotité de l'impôt, minime ou non, ne peut être fixée qu'en opérant par en bas et en consultant d'une manière effective chaque citoyen, stipulant et s'engageant seulement sur ce qui est son domaine propre, c'est-à-dire sa personne, sa propriété, ses revenus immédiats et relativement aux nécessités qu'il reconnaît indispensables.

Mais la Dette ?

Ah oui la dette !!

Là encore je suis fixé, la dette, c'est l'accumulation de toutes les sottises, de toutes les fautes, de toutes les corruptions pour ne pas dire davantage des gouvernements antérieurs.

C'est la rançon payée à ces spéculateurs, qui ayant ramassé leurs premiers millions dans le sang de nos désastres d'autrefois ont su, du métal maudit, forger les chaînes qui nous retiennent au rang des nations déchues, et le carcan qui nous rive au poteau des esclaves.

C'est le résultat des agiotages successifs de cinq générations de banquiers juifs, c'est la carte à payer de tous les crocodiles empaillés et des collections de couleuvres que les usuriers d'Israël nous ont toujours fait accepter contre billets à ordre dûment avalisés.

Soit que la France dans sa splendeur se soit crue assez riche pour payer sa gloire, ou que vaincue on lui ait arraché la rançon de sa défaite, le total, grâce aux bons soins de ces messieurs, a toujours augmenté et il serait vraiment temps que cela finisse.

Je ne puis ici exposer publiquement les moyens de régler la situation, quand on chasse la bête puante, il est inutile de lui faire connaître l'endroit où le piège est tendu pour l'abattre.

Qu'il suffise de savoir que le règlement est possible sans tomber dans la spoliation et la banqueroute et en respectant tous les intérêts respectables.

Mais ce serait vraiment pousser la naïveté à ses extrêmes limites, que de se laisser influencer par ces maîtres chanteurs invoquant les yeux au ciel, le respect de la signature, quand on se souvient des diverses façons dont il l'ont extorqué.

Nous ne voulons répudier aucune des obligations vraies qui nous incombent; ayant bénéficié des gloires du passé, nous prendrons aussi les charges du présent, mais nous entendons user de notre droit de successeur et d'héritier, comme nous voulons réserver aussi celui des générations futures.

Nous vérifierons donc l'origine et le bien fondé des créances et nous appurerons soigneusement les comptes avant de mettre au bas notre signature.

La loi française décide souverainement en l'espèce qu'un fils a le droit strict de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire la succession de ses parents prodigues ou endettés.

Nous userons du bénéfice de la loi, cela n'a rien de révolutionnaire,

Les liens qui dans une commune patrie et sur un même sol rattachent dans le temps et dans l'espace une génération vivante de celle qui va disparaître ou de celle qui naît, peuvent si l'on veut absolument être égaux à ceux de l'enfant vis-à-vis du père, mais à coup sûr ils ne sauraient être supérieurs, ceux-là étant les premiers.

La loi existante suffit donc à les régler et nous réclamons simplement pour la nation, le même droit que pour l'indi-

vidu ce qui ne saurait se refuser sans un flagrant déni de justice.

(Art. 774, 775 et surtout 782 du Code civil.)

Mais dira-t-on, vous allez ébranler le crédit national !

Croyez-vous donc, pharisiens hypocrites, chrétiens judaïsants que vous êtes, que la banqueroute que vous préparez et amèneriez infailliblement si l'on vous laisse faire, aura pour effet de le consolider.

Sachez-le, c'est parce que nous ne voulons pas de cette honte sur notre pays, c'est parce que démocrates chrétiens nous voulons la République honnête que nous vous proposons cette liquidation amiable qui aujourd'hui encore peut peut-être tout réparer, mais qui demain hélas sera forcée et s'appellera banqueroute.

Ne vous récriez pas, c'est inutile, ou alors vous êtes des aveugles volontaires.

Car ce n'est pas seulement les finances de l'Etat qui sont ainsi irrémédiablement perdues, ce sont aussi celles des particuliers qui ne sont pas dans une meilleure posture.

Sans y comprendre l'effondrement colossal d'un milliard et demi de notre épargne dans l'entreprise du Panama et l'achat d'un parlement corrompu, le chiffre officiel des faillites et des liquidations judiciaires dépasse même aujourd'hui un milliard *annuel*.

Un milliard que le système juif pousse à ses extrêmes limites, préleve par la spéculation, le jeu, l'agiotage, sur le travail de tous.

Un milliard dont la majeure partie consiste en marchandises jetées à vil prix sur le marché pour réaliser au plus vite, amenant fatalement ainsi la dépréciation des cours et la ruine des négociants sérieux et des industriels honnêtes qui ne peuvent ou ne veulent soutenir cette criminelle concurrence.

Sur le gibet où tu agonise, oh pauvre peuple de France ce n'est pas assez de tes pieds meurtris sur la voie douloureuse, de tes mains ensanglantées par le travail sans espoir, de ton flanc ouvert par où s'écoule ton sang et ta vie. Le Juif est là à qui il faut plus encore !

Le juif, entendons-le bien, c'est ce monstre sans pitié, sans cœur et sans entrailles, qui a quelque rationalité à quelque religion qu'il appartienne, fût-il même franc-maçon ou athée, ne connaît que le *pouvoir de l'or* et qui, pour le posséder, exploite sans trêve et sans merci la misère de l'ouvrier, la détresse du commerçant, les besoins de l'industriel.

Le juif c'est celui qui, fort de son droit strict ne veut connaître de la loi que celle des vieux âges, œil pour œil, dent pour dent.

C'est celui qui par l'usure vorace, par l'absence complète de charité et d'amour pour autrui, ne voit dans les hommes qui l'entourent qu'une matière exploitable à son gré.

Juif, c'est le jouisseur insatiable, sans morale et sans conscience, qui incapable du moindre travail personnel qui puisse apporter un atome à la fortune publique

s'entend cependant à merveille pour amener la ruine des entreprises honnêtes qu'il discrédite parce qu'elles n'ont pas voulu partager avec lui.

Juifs, pour tout dire, c'est ceux qui spéculent de la misère publique et de la banqueroute probable pour alimenter leur luxe, pour augmenter la splendeur de leurs fêtes, pour jeter par les fenêtres de leurs fantaisies sans nom des milliards, alors que dans nos campagnes dépeuplées l'agriculture se ruine faute de ressources, et que dans nos usines en chômage, faute de débouchés, l'ouvrier meurt de faim.

De ce peuple de France qui jadis fut grand, il a fait je ne sais quel troupeau émasculé, qu'il tond ou égorge à son gré.

Il a tout accaparé, l'or, l'outillage, le crédit, la matière première, et aussi bien le travailleur misérable, que le commerçant et l'industriel sentant approcher la ruine, tous doivent se courber devant lui et subir sa loi.

Par le Christ ! seul chef de ce noble pays de France, il n'en sera rien, il est son fief et il saura bien le défendre si peu que nous l'aidions et si peu qu'il nous reste encore de l'énergie et de la fierté de nos pères.

Il ne faut pas nous laisser chasser lâchement de ce sol où reposent nos aïeux, et puisque la maison nous appartient montrons que nous en sommes les maîtres.

Certes, il ne s'agit pas de prendre des mesures d'exceptions, non plus que de

pousser les masses à des violences toujours regrettables, en ce sens qu'elles n'atteignent que des individus sans résoudre les questions. Il suffit que, mis en éveil et en défiance, chaque *Français baptisé* se pose sérieusement et froidement cette question :

Suis-je *pour ou contre* le système juif ?

La réponse n'est-ce pas ne saurait être douteuse, alors étant résolument contre, il faut que de tout son cœur, de toutes ses forces, de toute son âme, pratiquant d'une façon effective les principes que j'ai de mon mieux essayé de vous exposer dans cette lettre, ce Français de France proclame à tout jamais la fraternité comme règle de sa conduite, la solidarité humaine comme base de ses actions.

En un mot et quelque naïve que puisse sembler la formule, qu'il sache bien qu'il n'y a *qu'un moyen pratique* d'arriver à *l'anéantissement de la puissance juive en France*, c'est d'organiser par la doctrine que Jésus-Christ a apporté sur la terre la démocratie chrétienne et le christianisme social.

Alfred Cretin.

RÉSUMÉ DU SYSTÈME ET MESURES TRANSITOIRES.

Dans quelles conditions le système présenté au public dans ce travail pourra-t-il entrer dans la période d'exécution?

On voudra bien le comprendre, le moment n'est pas encore venu d'en donner les détails; il faut d'abord qu'avec l'aide de toutes les bonnes volontés, l'appui de tous les hommes de cœur qui mettent l'intérêt général au-dessus de leur intérêt particulier, et malheureusement le nombre de ceux-là est fort restreint, on élucide bien des points restés obscurs, et que l'on examine bien des détails ayant leur importance. Que l'on veuille donc bien se contenter, à la fin de ce livre, d'un coup d'œil d'ensemble.

Dans toute localité où se trouveront réunis un certain nombre de travailleurs, ils formeront soit un syndicat de production industrielle, soit un syndicat de production agricole.

Les mêmes établiront un groupe coopératif de consommation, lequel comprendra boulangerie, épicerie, objets divers, où étoffes, meubles, draps, etc., etc., seront représentés soit en nature dans le magasin, soit par de simples échantillons, soit même par leur simple reproduction par le dessin; plus une cave pour les boissons.

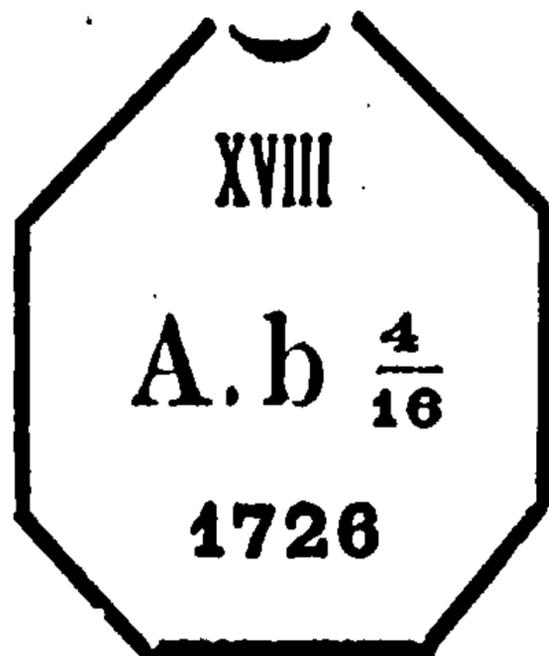
Dans chaque région, ces groupes de production seront reliés entre eux par une organisation ayant pour objet de cataloguer d'abord les produits offerts et de les ré-

partir ensuite entre les groupes de consommation selon les demandes faites et les besoins prévus.

Chacune de ces régions correspondra, par exemple, à la division actuelle du territoire par corps d'armée.

Chaque groupe coopératif de production ou de consommation réglera et balancera journalièrement par débit et crédit, sur le grand livre social, le compte de chacun de ses membres, du moins pour les fournitures qu'il leur aura directement faites.

Les chiffres totaux de ces comptes seront transmis hebdomadairement au Bureau régional, qui les vérifiera et y ajoutera le montant des comptes indirects, c'est-à-dire le montant des débits et des crédits que chaque citoyen a pu contracter ou recevoir hors de la circonscription comptable de sa société ou de son syndicat, et qui sont constatés par l'apposition de son sceau, lequel indique sa région, sa résidence, son syndicat ou sa commune.



A Paris, siégera une organisation centrale dans le genre des *clearing-house* anglais; elle recevra, arbitrera, compensera l'intégralité des comptes des centres régionaux, qui, à leur tour, compenseront les comptes des diverses sociétés de leur ressort, lesquelles en porteront les chiffres sur le grand livre social, aux folios respectifs de leurs membres.

Le *numéraire*, sauf en un cas que nous verrons plus loin, ne figurant en aucune façon dans les opérations de la vie usuelle, se trouve ainsi avoir perdu dans toute l'étendue du territoire des nations où s'applique le système sa valeur d'échange; il est désormais frappé de stérilité entre les mains de ceux qui le possèdent, lesquels se trouvent contraints, s'ils veulent jouir des avantages sociaux, de prendre immédiatement un rang parmi les travailleurs.

Le travail devient donc obligatoire pour tous, et la misère, en tant qu'elle provient d'un fait social, est supprimée, ainsi que le scandale de l'extrême richesse.

La spéculation qui n'a qu'un but, encaisser une différence en produisant la hausse ou la baisse de la valeur des choses, n'est plus possible, puisque cette différence n'est plus réalisable.

Mais si je continuais à énumérer des conséquences que chacun saisit sans peine, j'irais trop loin; je me bornerai donc à esquisser ici quelques mesures transitoires, à prendre au commencement.

Par exemple, vous possédez une certaine quantité de ce métal précieux que nous venons de rejeter de notre organisation

économique, et bien que les conséquences en soient graves pour vous, il vous répugne d'accepter notre invitation fraternelle au travail commun, lequel vous semble déshonorant, ne serait-ce qu'en raison de vos préjugés d'enfance.

Bien entendu, nous ne voulons pas employer la force pour vous y contraindre, et considérant même que vous avez aussi bien que nous le droit de vivre de ce que vous possédez, nous allons vous donner un moyen de le faire.

Cette monnaie que vous avez, et dont nous n'acceptons plus l'usage entre les particuliers, peut cependant, et nous le reconnaissons, avoir son utilisation pour la collectivité.

Elle peut constituer l'épargne qui lui est nécessaire soit pour parer aux mauvais jours, soit pour lui permettre d'augmenter par des travaux publics son capital social.

Pour ce faire, et tout en maintenant rigoureusement l'interdit dont nous l'avons frappé, voici le mécanisme possible pour utiliser cette monnaie que vous avez entre les mains :

Vous n'avez pas voulu entrer dans l'organisation fraternelle du travail que nous vous avons proposée, il n'y a donc pas exagération de notre part à vous considérer comme un étranger.

Eh bien ! voici la règle que nous adoptons pour eux lorsqu'ils viendront en France, rien ne vous empêche d'en profiter.

Le signe d'affiliation à la fraternité française, c'est, nous l'avons dit, le cachet qui

vous est délivré par votre syndicat de production ou par votre Municipalité, si vous êtes seulement propriétaire foncier.

Ce cachet, pour l'étranger, est demandé par le consul, et de ce fait, c'est leur nation qui reste responsable du dommage s'il en arrive ou des dettes s'ils en font. Eh bien ! pour vous, ce sera la Municipalité de votre résidence qui vous le délivrera, et voici dans quelles conditions :

Vous dresserez comme tous les autres citoyens un budget de prévision de dépenses, mais comme vous ne dépendez d'aucun centenier ou dizainier, c'est à un Bureau spécial que nous appellerons, si vous voulez, le Bureau des finances, que vous vous adresserez ; il le visera, et contre le versement à son guichet de son montant en numéraire, il vous délivrera le cachet qui vous immatricule, et il se chargera également de délivrer les autorisations utiles pour qu'il vous soit ouvert, là où vous le désirerez, un compte sur le grand livre social.

C'est aussi à ce Bureau, qui est pour ainsi dire le Ministère de l'épargne publique, puisque lui seul a le maniement du numéraire, que tout citoyen ayant le désir d'employer son épargne s'adressera.

Avez-vous d'importants travaux d'amélioration à apporter à votre domaine, des constructions à édifier, vous l'avisez en temps utile, vous lui remettez ce numéraire qui doit être transformé en travail, et c'est à lui de vous procurer les crédits nécessaires à la livraison des denrées ou mar-

chandises utiles à vos ouvriers près des magasins de votre région.

C'est également à ce Bureau que s'adresseront les Français qui iront à l'étranger se livrer à des achats, pour prendre le métal nécessaire pour solder les commerçants étrangers.

Mais prenons un autre exemple :

La récolte en blé de l'année est-elle tellement inférieure à nos besoins annuels qu'il soit absolument nécessaire de nous procurer le manquant en pays étrangers ?

Les relevés de la statistique générale de la production comparés avec les demandes des budgets de chaque particulier ont révélé à peu de chose près la quantité manquante.

C'est encore le Trésor national qui va se la procurer à l'étranger, et la livrer à la nation, qui, elle, n'a pas à se préoccuper de ce détail.

Le montant de l'achat est passé à un compte d'attente par le débit de toutes les sociétés de production agricoles en déficit.

Dès que revient l'abondance, on livre à l'exportation soit la quantité de blé en excédant, soit celle de toute autre marchandise offerte par les syndicats agricoles pour éteindre leur dette, et le Bureau livrant à l'étranger, qui paye en or, rétablit dès qu'il le peut le total du Trésor national dont il est responsable vis-à-vis des particuliers.

C'est également ce Bureau qui accepte le dépôt du métal précieux qui peut vous être remis en fin d'année, lorsque les différentes sociétés balancent vos comptes.

C'est aussi à lui que vous le redemandez

quand il vous plaît de devenir propriétaire d'une maison et du sol.

C'est lui seul, vous entendez bien, qui a qualité pour recevoir l'or et en rendre la valeur échangeable dans le pays; par lui, nous utilisons au bénéfice de la collectivité les avantages réels des métaux précieux, et cependant, nous en épargnons les inconvénients aux particuliers.

Note A. — Dès qu'il sera possible, l'usine devra quitter l'agglomération des villes; elle aura à rechercher dans la campagne l'emplacement le plus favorable pour recevoir et employer les matières premières qu'elle emploie, comme aussi à se rapprocher le plus possible des forces naturelles utilisables (chutes d'eau, etc., etc.).

Autour d'elle s'élèveront les habitations possédées par les travailleurs, habitations largement distantes les unes des autres et qu'entoureront jardins et vergers.

Remarquons-le en passant, rien ne s'oppose à ce que l'ingénieur-directeur habite un château, non plus à ce que les maisons se distinguent les unes des autres par le luxe ou le confort que peut y mettre leur possesseur; c'est là affaire individuelle et en rapport avec les ressources de chacun.

Mais, en général, les bâtiments les plus importants, en dehors de ceux qu'exige l'organisation du travail, devront être les bâtiments qui seront la propriété collective des syndicats de production, les écoles, les cercles ou salles de réunion, les magasins de gros ou de denrées, etc., etc.

Qui fournira dans chaque industrie les

frais de cet exode? Sans pouvoir bien préciser quant à présent, je ne crois pas qu'il y ait là une impossibilité que ne pourront surmonter les ressources individuelles.

Le matériel existe; il n'y aura donc, le plus souvent, qu'une question de transport et de main-d'œuvre. Il y a là, d'ailleurs, une occasion toute trouvée de mettre les ateliers nouveaux dans les conditions d'hygiène et de salubrité qui leur font défaut aujourd'hui.

Pour le transport, c'est affaire à s'entendre avec les syndicats de chemins de fer; l'emplacement à prendre ne fera jamais défaut, et les bâtiments proprement dits seraient, à défaut de ressources particulières, construits, ainsi que les maisons ouvrières, à l'aide des fonds disponibles de la collectivité. Ce sera, d'ailleurs, l'emploi des *quatre milliards* appartenant dès aujourd'hui aux Caisses d'épargne, et qu'en tout état de cause, il faut d'abord, et avant toute autre chose reconstituer, coûte que coûte, en numéraire.

Faudra-t-il quelques années pour ce transport à la campagne des usines urbaines? soit, on attendra. C'est une question d'étude, voilà tout.

Mais il est une autre catégorie de gens, avouez-le, dont le sort vous préoccupe, ce sont les actionnaires des nombreuses Compagnies ou Sociétés anonymes industrielles au capital de plus ou moins de millions, qui se sont partagé aujourd'hui les diverses branches de l'activité nationale.

Rassurez-vous sur leur compte, ils ne sont pas à plaindre.

Jusqu'à présent, quelle était leur situation ?

Ou les entreprises réussissaient, et ils touchaient un dividende, ou elles périssaient, et c'était *la ruine*.

Eh bien ! nous leur supprimons ce deuxième aléa, et pour tous, nous assurons un dividende dans la mesure du juste et du possible.

A quoi, autrefois, MM. les actionnaires destinaient-ils ce dividende regretté ? Était-ce à leurs besoins de luxe, de bien-être, de jouissances, ou simplement à l'entretien de leur vie ?

Nous n'entendons certainement pas, dans le premier cas, nous opposer à leur façon de faire, mais nous y mettons cette condition qu'il y en ait autant pour tous ceux qui composent le syndicat de production qui fournit ce dividende. Sinon, et en attendant mieux, il faudra se contenter tous de ce minimum, l'entretien de la vie.

C'est déjà quelque chose, savez-vous ? et pour cela, la solution est simple : Les sociétés industrielles fondées par les actionnaires resteront constituées au capital actuellement dénommé en francs.

Ce capital, d'ailleurs absolument nominal, sera toujours leur propriété dans les proportions où ils le possèdent aujourd'hui ; il conférera à son propriétaire le droit absolu de faire partie de l'Association de travailleurs, du Syndicat de production, qui constitue la société en dehors du capital.

Êtes-vous jeune et vigoureux ?

S'agit-il d'une forge, d'une usine de construction de machines, d'une mine de

charbon, eh bien ! voici le marteau, voici la lime, voici la riveline, et à l'œuvre avec nous, Messieurs les actionnaires, car en raison de votre part du capital social de fondation, vous êtes des nôtres, vous et vos descendants.

De par votre travail, vous, comme nous, aurez désormais la vie assurée, et de plus, par votre intelligence, vous aurez, n'en doutez pas, beaucoup plus de chances que nous d'être classés dans la hiérarchie ouvrière, car la plume du comptable, le crayon de l'ingénieur ont plus de chances de convenir à vos aptitudes que l'outil de l'ouvrier, et, si vous en êtes dignes, vous seront confiés.

En toute conscience, je vous le demande, que voulez-vous, ou plutôt que vous faut-il de plus ?

Êtes-vous vieux et infirme ? vous n'en serez pas pour cela abandonné, car encore une fois, et en raison surtout de l'époque de transition où nous devons passer, nous vous considérons, nous les travailleurs, comme étant des nôtres, et dès lors, votre vie est assurée, sous cette réserve cependant que, mort sans héritiers, notre capital social s'amortira du montant de votre part.

Reste les obligataires.

Pour ceux-là, nous leur devons ce qu'ils ont donné ; cependant, les conditions et délais de remboursement devront être examinés. Ce sera, d'ailleurs, les mêmes que celles des titulaires de la dette publique, c'est-à-dire qu'elles seront avant tout conformes à la justice et aux droits de chacun.

Maintenant, vous voulez savoir ce que

deviendront, ainsi que tous ceux qui gravitent autour d'eux et vivent des abus de l'état de choses actuel, les propriétaires d'immeubles situés dans les villes et bâtis dans le but d'exploiter les locataires obligés d'y résider ?

Que voulez-vous que je vous réponde, sinon que je n'ai pas charge d'eux.

Qu'est devenu Venise quand Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne-Espérance ?

Qu'est-il arrivé des armuriers et autres fabricants de cuirasses, quand l'infanterie fut pourvue de mousquets ?

Qui a pris compassion de ce peuple de rouliers qui couvrait autrefois les grandes routes de France, des aubergistes qui en vivaient, des charrons, selliers, maréchaux ferrants, etc., etc., qui y trouvaient leurs bénéfices les plus certains, et que tuait la découverte de la vapeur ?

Et demain, quand on aura trouvé le transport économique à de grandes distances, et dans des conditions pratiques, du fluide électrique, quand le long de notre littoral, tous nos estuaires, quand dans le moindre repli de nos montagnes, d'immenses réservoirs produiront l'électricité à profusion et presque gratuitement, et que dans chaque usine, et même dans chaque maison, si humble soit-elle, elle se transformera en *force, lumière et chaleur*.

Que deviendra l'innombrable foule des ouvriers mineurs, extracteurs de la houille, ainsi que tous les ouvriers des industries qui dérivent d'elle ?

De tout cela aussi, j'en ignore, et ajou-

terai-je, je n'en veux rien savoir, car ce n'est pas une raison parce que l'on a compté sur une situation économique ou industrielle quelconque, ou sur une erreur sociale ancienne, pour que l'on soit garanti par la collectivité contre un progrès nouveau ou contre le retour de la vérité.

Que voulez-vous? Lorsque la catastrophe économique n'atteignait que des ouvriers, vous n'en avez pas eu cure; faites encore de même aujourd'hui, et ne vous inquiétez pas davantage.

Après tout, ils travailleront, ces malheureux propriétaires urbains, et dans tous les cas, débarrassés eux aussi du loyer à payer s'ils restent dans leurs immeubles, ils ne seront pas plus malheureux que leurs anciens locataires, ce qui suffit amplement pour que l'immanente et éternelle justice soit satisfaite.

ARMÉE

Note B. — Nous avons déjà indiqué dans le corps de ce travail qu'indistinctement, tous les jeunes gens de 19 à 20 ans étaient appelés au service militaire de janvier à septembre, et qu'aussitôt après cette période terminée par des manœuvres de guerre, ils étaient renvoyés dans leurs foyers.

40,000, cependant, choisis parmi les plus robustes et les mieux doués, pourraient être conservés, et on leur donnerait les galons de caporal.

L'année suivante, nouvel examen pour

en choisir 20,000 qui seront les sergents, les autres rentrant chez eux.

Et enfin, la troisième année terminée, une sélection définitive nous laissera en mains 10,000 jeunes gens intelligents rompus avec la discipline, et tout à la fois fonctionnaires et soldats avec lesquels nous allons organiser les forces vives du pays et son administration.

Remarquons-le bien au point de vue d'une guerre défensive, et en supposant le système en plein fonctionnement, nous avons sous les armes dès la première alerte :

40,000 soldats de 2 ans de service.

20,000 soldats de 3 ans de service.

170,000 soldats professionnels ayant de 23 à 39 ans et de 4 à 16 ans de service.

Soit ensemble et en première ligne :

230,000 hommes.

Plus en seconde ligne :

10,000 ayant servi 3 ans et ayant le grade de sergent;

20,000 ayant servi 2 ans et ayant le grade de caporal, lesquels peuvent encadrer *tout le reste de la nation*, qui toute a reçu une éducation militaire complète dans ses neuf mois de stage.

Éducation qui a été ensuite entretenue par des rassemblements mensuels, et à l'occasion des fêtes corporatives par des concours de tir, des marches militaires, etc.

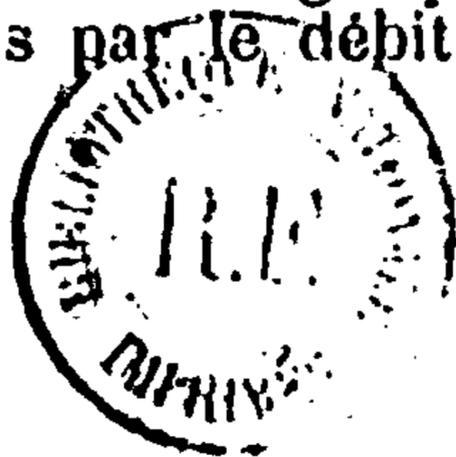
Je ne vois pas que ce système, qui est aussi éloigné des armées permanentes que des gardes nationales socialistes, soit inférieur en qualité défensive à ceux que nous connaissons chez nos voisins.

Cette armée aura surtout un avantage, c'est qu'entretenu par les budgets des particuliers, elle ne nécessitera pas un budget général.

L'armée, c'est l'organisation de la force collective de la nation, non pas seulement pour défendre les biens, mais aussi la vie de chacun; c'est également la condition de l'indépendance du sol et de l'habitant.

Donc, si vous détachez, vous citoyen d'un pays libre, un des membres de votre famille pour participer à cette organisation défensive, vous devez également détacher de votre budget la quantité de produits nécessaires à son entretien.

Inutile pour arriver à ce résultat de recourir aux anciennes méthodes indirectes, c'est affaire aux magasins de denrées, aux sociétés de production diverses fournissant l'armée, de se couvrir de leur crédit, et tant que vos fils lui appartiendront, par un débit sur vous, étai : bien entendu qu'il n'en sera plus de même le jour où, devenus fonctionnaires, ils auront droit à un budget particulier couvert cette fois par le débit des propriétaires fonciers.



Prix de l'Exemplaire **0 fr. 50 c.**

Franco-poste **0 fr. 70 c.**

Pour les demandes en gros,

S'ADRESSER AUX BUREAUX DE

L'Union Nationale

16, RUE SAINT-SIMÉON, BORDEAUX